

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



VOL IV -- No. 45.

MONTREAL, JEUDI, 6 NOVEMBRE, 1873.

ABONNEMENT, D'AVANCE, \$3.00.
PAR NUMERO, 7 CENTS.

LOUIS RIEL.

Nous donnons aujourd'hui le portrait de M. Louis Riel, député du comté de Provencher dans la province de Manitoba. L'intérêt le plus vif s'attache à son nom et à ses actes; tous nos lecteurs aimeront à connaître les traits de ce courageux jeune homme, qui, bravant la haine implacable de ses ennemis, a consenti à accepter le mandat de ses compatriotes dans des circonstances où il doit craindre tous les jours pour sa vie. Il lui était facile de rester dans la prairie ou dans les bois; personne n'avait le courage d'aller le chercher là. Mais les Métis qu'il aime, les Métis dont il est le chef, comptaient sur lui pour défendre leur cause devant le parlement canadien, et il a accepté, sans se préoccuper davantage des résultats pour lui ou pour sa famille.

C'est une nature généreuse. Les événements de 1869 ont chargé ses épaules d'une responsabilité immense qui retombe en partie sur ses partisans dans la lutte, et il souffre de voir toute une population insultée, calomniée pour les propres actes du gouvernement qu'il avait constitué; il veut mettre un terme à cette position fautive pour les siens, et il part pour Ottawa, bien certain que la question y sera résolue, soit par sa mort, soit par sa réhabilitation.

Nous n'apprécions pas en ce moment les actes du président du gouvernement d'Assiniboia; nous constatons le courage, la valeur, le dévouement de l'homme populaire de la Rivière-Rouge. Ceux qui le traitent d'assassin reconnaîtront que c'est tout de même un fier homme. Il suffirait d'ailleurs pour s'en convaincre de jeter un simple regard sur cette figure énergique, mâle, taillée d'un trait vigoureux; tout respire la force et la vie dans cette physionomie accentuée; l'œil surtout et le coin rabattu de la paupière indiquent la détermination, l'indomptable décision. On comprend qu'un homme comme celui-là ne tourne pas les obstacles, mais bondit par dessus.

M. Riel approche la trentaine. Il a fait un cours d'étude complet au collège de Montréal, où l'on remarquait son talent pour la poésie. Aujourd'hui il a la réputation d'un orateur. Quelques-uns de ses discours resteront légendaires dans le Nord-Ouest; il a le don de cette éloquence moitié savante moitié sauvage qu'il faut pour empoigner un peuple de Métis. C'est réellement un homme de talent.

L'entendrons-nous dans la Chambre des Communes? Obtiendra-t-il l'amnistie qui lui permettra d'accomplir sa mission de représentant du peuple? Il nous semble que les hommes calmes et sensés de tous les partis devraient le souhaiter, quelle que soit d'ailleurs leur opinion sur la nature de ses actes en 1869.

OSCAR DUNN.

LE CENS D'ÉLIGIBILITÉ.

Dans notre pays, les conservateurs et même bon nombre de libéraux ont l'habitude d'attacher de l'importance au cens d'éligibilité, à la "qualification foncière des députés"; ils voient une grande garantie dans le fait qu'un membre du parlement possède un immeuble valant deux mille piastres. Mais cette question a été discutée plusieurs fois, depuis 1869 surtout. A cette époque, la *Mi-nerve*, organe reconnu du parti conservateur, a proposé de faire disparaître de nos statuts cette disposition plus

embarrassante qu'efficace; en 1872, M. Chauveau, chef du cabinet provincial, voulait abaisser le cens d'éligibilité; le préjugé, en un mot, qui donnait à cette exigence de la loi toute sa valeur, s'il n'est pas complètement disparu, a perdu du moins peu à peu beaucoup de sa force. Nous espérons que Sir John A. Macdonald lui donnera le dernier coup par le nouveau "bill d'élections" annoncé dans le discours du Trône.

En Angleterre, le cens d'éligibilité a été modifié considérablement dès 1838 et aboli tout à fait en 1858; il y avait déjà longtemps que, dans la pratique, cette loi était devenue lettre morte. Le peuple anglais avait plus d'une fois élu des hommes qui, non-seulement ne possédaient aucun immeuble, mais qui n'étaient pas même majeurs, montrant par là que la principale qualité qu'il croyait devoir exiger chez ses députés, était, non pas la richesse territoriale, mais la valeur intellectuelle et morale. La pauvreté ou la jeunesse ne sont pas des défauts absolus aux yeux du public anglais, l'intelligence des choses politiques est pour lui la principale des garanties. De fait, pourquoi l'intelligence à laquelle la fortune n'a pas encore souri, n'aurait-elle pas ses entrées dans la carrière comme la propriété ou le capital auquel l'intelligence, dans bien des cas, fera toujours défaut?

Si l'on a cru en Angleterre devoir ainsi mettre un terme à ces exigences de la loi, on se demande pourquoi nous serions plus sévères dans ce pays.

Quel est le but que le législateur s'est proposé en instituant le cens d'éligibilité? C'est d'obtenir la garantie que les représentants du peuple auraient des intérêts identiques à ceux du peuple lui-même.

Mais, d'abord, cette garantie est absolument illusoire, car on sait bien que près de la moitié des députés ne sont pas réellement propriétaires de terrains valant deux mille dollars. Rien de plus facile que d'éluder, même d'une manière parfaitement honnête, les prescriptions du statut sous ce rapport. Pour être propriétaire il suffit d'avoir un contrat, que ce contrat ait été ou non accordé pour considération valable. Il n'y a aucun doute sur ce point depuis la décision du comité parlementaire qui a jugé la pétition de M. Provencher contre l'élu du comté d'Yamaska. L'éligibilité de M. Provencher lui-même ayant été contestée, on lui demanda s'il avait acheté une terre dans le but de devenir éligible et s'il avait payé pour cet immeuble la somme portée à son contrat d'achat; il répondit affirmativement à la première question, négativement à la seconde, et néanmoins le comité passa outre; il ne renvoya M. Provencher des fins de sa pétition que sur le chef de valeur insuffisante de l'immeuble. N'arrive-t-il pas, d'ailleurs, qu'un député bien et dûment qualifié le jour de l'élection, cesse de l'être l'année suivante à la suite de transactions malheureuses? Que devient dans ce cas la prétendue garantie des électeurs?

En réalité, les électeurs ne peuvent rechercher que deux garanties chez leurs représentants, et elles sont tout-à-fait indépendantes de la qualité de propriétaire; c'est l'honnêteté et l'intérêt. Le peuple doit choisir un honnête homme dont ce sera l'intérêt de voter dans le sens voulu par les électeurs; cet intérêt n'est autre que le besoin de conserver la confiance publique pour être réélu. L'honnêteté et l'ambition d'être réélu conseilleront également au député de tenir ses promesses et d'exprimer toujours exactement par son vote le vœu du comté qu'il représente.

Le député est l'homme de confiance du peuple. Pourquoi veut-on qu'il possède un pied carré de terre? Si le peuple donne sa confiance à un homme pauvre, pourquoi n'aurait-il pas la liberté de l'envoyer au parlement? Les qualités qui méritent au citoyen la confiance populaire sont-elles des corollaires de la qualité de propriétaire? Ce n'est pas certain. Il y a des hommes riches qui ne méritent que le mépris, et des hommes sans fortune qui ont tout ce qu'il faut pour être dignes du mandat le plus important.

Du moment qu'un homme possède la confiance des électeurs, il est qualifié pour être député. Les électeurs sont pris parmi les citoyens qui ont intérêt à la chose publique, ils sont la source du gouvernement, et c'est pour cela que l'on doit exiger d'eux une certaine qualification; mais il n'est pas logique de limiter leur choix. Il faut que leurs opinions soient représentées en parlement, voilà tout. Par qui elles y seront représentées, peu importe, pourvu que ce soit par l'homme qu'ils auront choisi.

C'est ainsi probablement que l'on a compris la chose en Angleterre.

Que l'on exige la richesse foncière chez les Sénateurs et les Conseillers Législatifs, c'est tout simple: ils sont créés précisément pour faire contrepoids à la chambre des représentants élus, et puisque, d'une part, ils ne pourraient accomplir cette mission s'ils n'avaient tous des intérêts spéciaux, et différents dans une certaine mesure de ceux des députés nommés par le peuple, et que, d'autre part, nous n'avons point d'aristocratie nobiliaire en ce pays, il a bien fallu recruter cette seconde chambre parmi les grands propriétaires. La constitution devait demander à cette seconde chambre certaines garanties de fidélité au rôle qu'elle lui destine: chercherait-elle ces garanties dans le mode d'élection comme aux Etats-Unis, ou dans la richesse territoriale de ses membres? C'est à la propriété qu'elle les a demandées, et la qualification foncière des sénateurs et des conseillers se trouve être ainsi une des bases de notre constitution.

En est-il de même du cens d'éligibilité? Serait-ce porter atteinte aux principes de notre constitution que de statuer qu'à l'avenir il ne sera pas nécessaire d'être propriétaire pour être digne du suffrage populaire? Evidemment non, et la qualification foncière des députés n'est qu'un détail dans nos lois. Nous nous expliquons son origine: elle est une garantie créée par l'esprit de sagesse conservatrice qui a présidé à la naissance de nos institutions; on a pensé qu'il fallait d'abord prendre ses précautions avec l'électeur en ne lui donnant le droit de vote qu'en autant qu'il saurait montrer une certaine propriété pour répondre de son respect de l'ordre social, puis ensuite on s'est dit qu'il fallait aller plus loin, se défier même de cet électeur propriétaire à cause de son éducation politique incomplète, et se prémunir contre les députés eux-mêmes en limitant le choix populaire à ceux qui pourraient offrir comme caution de leur amour de l'ordre une propriété valant deux mille piastres. Ces exigences étaient-elles raisonnables? Oui, nous le croyons.

Le sont-elles encore? Il semble que non. Avec un peuple ignorant le législateur doit user de beaucoup de prévoyance, avec un peuple instruit il en faut moins: cette vérité banale est le premier des aphorismes conservateurs. Qu'est-ce en effet que le parti conservateur sous le gouvernement parlementaire? C'est le parti dont le

principe général de politique intérieure est qu'il faut maintenir l'équilibre entre l'instruction du peuple et sa participation à son propre gouvernement, rendant cette participation plus directe au fur et à mesure que se développe l'instruction populaire, c'est-à-dire la raison politique du peuple. C'est ainsi que le cens électoral, ou la qualification des électeurs, a été abaissé de temps à autres en Angleterre, c'est ainsi que Sir John A. Macdonald propose de donner le droit de vote à tout citoyen gagnant un salaire annuel de quatre cents piastres, étendant par là le suffrage populaire d'une manière qui aurait paru monstrueuse il y a dix ans; enfin c'est ainsi que dans un avenir plus ou moins éloigné, lorsque l'éducation du peuple sera complétée, l'on verra peut-être un chef conservateur établir le suffrage universel. Les radicaux n'obéissent pas au même principe; ils semblent au contraire n'avoir d'autre ambition que de déranger cet équilibre, ce niveau salubre, en faisant des réformes intempestives, des changements pour lesquels le peuple n'est pas suffisamment préparé, et ils sont en ce point un parti révolutionnaire.

Mais, nous le demandons, le peuple canadien n'est-il pas assez avancé dans l'art de se gouverner lui-même pour n'avoir plus besoin de cette garantie extrême du cens d'éligibilité? Nous nous vantons parfois d'être plus sages dans les choses politiques que tous les autres peuples; si tel est le cas, le cens d'éligibilité n'est qu'une anomalie chez nous, car il n'existe ni aux États-Unis ni en Angleterre ni en France.

Pourquoi tenir à cette vieilleries surannée lorsque nous comprenons si bien les idées nouvelles?

Le projet de loi électorale déjà présenté par Sir John A. Macdonald contient une clause qui donne droit de vote à tout majeur gagnant un salaire annuel de quatre cents dollars. Or, le moment où le Premier ministre étend le suffrage populaire et donne droit de vote à toute une classe de non-propriétaires, est certes bien mal trouvé pour venir dire aux électeurs: Vous manquez encore d'éducation politique au point que nous devons circonscrire votre choix à une certaine classe d'hommes réputés sages; lorsque vous serez plus avancés nous vous laisserons libres de donner votre confiance à qui vous plaira.

S'il est vrai que notre peuple ait besoin d'être tellement restreint, gardons-nous d'étendre le droit de suffrage, évitons surtout de rendre électeurs les citoyens qui ne possèdent point, car la première des garanties résidera toujours dans le caractère de l'électeur, et suivant l'esprit des institutions britanniques c'est la propriété qui constitue sa dignité. Il est facile de comprendre que l'on mette des conditions à la qualité d'électeurs, car les électeurs comment les gouvernants, et il est raisonnable que ceux-ci soient les fondés de pouvoir d'hommes intéressés au bon ordre dans la société; or, la propriété est assurément la meilleure des garanties de cet intérêt chez les électeurs. Mais si nous sommes un peuple assez calme, assez raisonnable dans les affaires publiques pour que ceux même d'entre nous qui ne possèdent rien et qui devraient être, suivant la pure théorie constitutionnelle, tenus en défiance précisément à cause de cela, puissent être associés au droit de vote sans danger pour l'ordre, à plus forte raison sommes-nous en état de nous bien conduire sans être bridés par le cens d'éligibilité, surcroît de précautions par lequel on veut s'assurer que nous ne pourrions choisir que de dignes représentants. Si les électeurs ont tant de raison qu'il ne faille plus exiger qu'ils soient tous propriétaires, laissez les donc complètement libres d'élire qui bon leur semble; ils ne donneront leur confiance qu'à bon escient. S'ils pensent que la qualité de propriétaire est une garantie, ils choisiront un propriétaire; s'ils trouvent des garanties suffisantes chez un de ces non-propriétaires auxquels la nouvelle loi va donner droit de vote, ils choisiront ce non-propriétaire: ils prendront un parti avec la sagesse qui les distingue. En un mot, le caractère de l'électeur est la meilleure garantie de ce que sera le représentant, et c'est la seule que l'on devrait demander à notre époque, surtout lorsque l'on sait que la garantie surrogatoire du cens d'éligibilité est illusoire peut-être dans la moitié des cas.

Cette facilité d'échapper aux exigences de la loi et le fait que tant de députés peuvent s'y soustraire sans cesser pour cela de représenter le peuple d'une manière digne, nous obligent à avouer en terminant que nous n'avons discuté la question que pour ceux qui considèrent la qualification foncière comme une garantie sérieuse; à nos yeux la loi actuelle n'a qu'un résultat, elle donne aux candidats qui n'ont pas de propriétés le trouble de l'éluider, voilà tout.

OSCAR DUNN.

Il n'y a pas d'assortiment de médecines complet sans le Liquide Rhumatique de Jacobs.

Pilules Laxatives et Toniques du Dr. Colby.

DE TOUT UN PEU.

Ce que c'est que de nous! dit le *Gaulois*. Vous souvient-il du ballon le *Jacquard*? J'en doute. Pendant le siège de Paris, le ballon le *Jacquard* partit de la gare du Nord, chargé de dépêches pour le défenseur à outrance qui siégeait à Tours.

Le ballon passait, vingt heures après son départ, au-dessus de l'Angleterre et de l'Irlande. De l'observatoire de Dublin, on le vit se diriger vers le nord avec une rapidité vertigineuse.

C'était Alexandre Prince, un courageux marin, qui le montait... Et depuis, jamais on n'a entendu parler ni d'Alexandre Prince ni du ballon.

Tous deux se sont probablement engloutis dans les mers du pôle; et aujourd'hui le maire de Jurançon fait officiellement savoir à qui de droit que les délais légaux étant expirés, Alexandre Prince est inscrit à l'état civil comme décédé dans sa commune natale...

Que de dévouements obscurs, pendant toute cette période de notre histoire, où les braillards ne manquaient pourtant pas! Ce brave homme est mort. Où? Quand? Comment?...

Est-ce que cela ne vous fait pas songer au bel épisode de *Patrie*! quand Dumaine disait: "Salut à toi, martyr obscur..."

Une négociation extrêmement curieuse va, dit-on, être entamée entre la reine d'Angleterre et le shah de Perse.

Il s'agirait tout simplement pour la reine Victoria de racheter un diamant qui a appartenu à Charles Ier.

On juge du prix que devait avoir cette pierre, quand on songe que les armes d'Angleterre y étaient gravées. Quelques personnes veulent que l'artiste ait été Charles Ier lui-même, qui gravait assez bien; mais cela est au moins douteux.

Avant de mourir, Charles Ier demanda que ce sceau fût remis à son fils. Le prince, pendant son séjour à Paris, se vit probablement obligé de le vendre, et l'acquéreur, de première ou de seconde main, fut le célèbre voyageur Tavernier, qui faisait le commerce de pierreries.

Quelques années après, Tavernier était à la cour de Perse; il proposa le diamant au premier ministre: celui-ci remarqua les armes et en demanda l'explication. Tavernier se contenta de répondre que c'étaient les armes d'un prince d'Europe.

Le *Daily News* publie sur Metz une lettre qui a fait sensation en Angleterre.

Le correspondant anglais dit que la propagande prussienne n'a pas fait un pas parmi les Messins:

Un jardinier messin disait à un colonel prussien qui l'employait à planter de jeunes poiriers:

—Mais à quoi bon! vous ne mangerez jamais les poires de ces arbres-là.

Et à Verdun, lorsque Manteuffel file à la tête de ses troupes, un bourrelier s'avance vers lui et lui dit:

—Au revoir, mais ne revenez plus!

Le général tudesque a-t-il compris? Je n'en sais rien; mais je sais que les rapports des fonctionnaires prussiens en Lorraine-Alsace rembrunissent souvent le front du chancelier allemand.

C'est un point noir à l'horizon; c'est la tache ineffaçable de lady Macbeth.

Joli mot d'avare.

Il disait hier à son futur gendre:

—Mon cher, ma fille est un véritable trésor d'ordre et d'économie: pensez donc, elle n'a pas même les oreilles percées!

A propos du procès Bazaine, on lit dans les journaux de Paris:

Tout le monde est frappé de la façon vraiment remarquable dont M. le duc d'Aumale a compris l'ensemble et les détails de la tâche immense qui lui a été confiée. Sans s'astreindre à suivre sur un exemplaire du rapport la lecture du greffier, pas un détail ne lui échappe et il ne laisse passer ni un nom ni un chiffre erronné sans les rectifier aussitôt.

Ce n'est pas, d'ailleurs, à l'étude du rapport qu'il a borné la préparation du procès. Il a voulu arriver par un travail personnel à la connaissance aussi exacte que possible de tous les faits. Un incident assez étrange s'est même produit à cette occasion. M. le duc d'Aumale, voulait visiter les champs de bataille autour de Metz, et comme en sa qualité de général il ne pouvait quitter le territoire français sans l'autorisation du ministre de la guerre, il dut le prévenir de son intention. Celui-ci crut devoir en référer à son collègue des affaires étrangères, qui fit prévenir le gouvernement allemand. La réponse du gouvernement allemand fut telle que M. le duc d'Aumale renonça à son projet. Tout ceci, si bizarre que cela puisse paraître, est de la plus rigoureuse exactitude.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* raconte que le duc d'Aumale a exprimé le désir, au gouvernement allemand d'être autorisé à visiter Metz et les champs de bataille d'Alsace-Lorraine. Il promettait de garder le plus strict incognito et offrait même de ne pas coucher à Metz.

La réponse du gouvernement allemand a été "qu'il préférât que ce voyage n'eût pas lieu."

Ajoutons que dans l'affaire Bazaine il résulte des termes du rapport et des incidents de l'audience, que le gouvernement allemand s'est également opposé de son mieux à la citation des témoins d'origine alsacienne et lorraine.

Tout ceci tend à confirmer ce que l'on savait déjà à savoir que les Prussiens ne sont nullement ravis du procès Bazaine. Ils préféreraient sans doute que la capitulation de Metz fut attribuée à la valeur de leurs troupes, plutôt qu'aux manœuvres politiques, dont notre armée a pu être victime.

M. Rouher, le chef des Bonapartistes, a adressé au pré-

sident de la réunion de l'Appel au Peuple une lettre dont nous faisons un extrait:

"Vous me demandez s'il est utile de convoquer une réunion des députés partisans de l'appel au peuple. Mon avis est qu'il y a opportunité et urgence à cette réunion. Je vous propose de la fixer au 15 octobre. L'ordre du jour est indiqué par les événements, nous délibérerons sur les projets de restauration monarchique élaborés par nos adversaires, sur la ligne de conduite et les moyens d'action que nous devons adopter.

"La lutte sera vive, le groupe parlementaire que nous représentons n'est pas nombreux, cependant, il pense comme au 24 mai, exercer sur la solution une influence décisive. Alors, nous avons essayé de protéger, à l'aide d'une trêve, les intérêts de l'ordre menacés par le radicalisme; nous ne ferons point défaut à cette tâche lorsqu'elle pourra être reprise. Aujourd'hui nous sommes appelés à prendre la défense de l'œuvre de nos pères, la société moderne."

Le *Français*, qui partage avec la *Presse* la confiance de M. le duc de Broglie, publie la note suivante:

"Le sentiment général dans les groupes de la majorité, c'est qu'il faut sans retard prendre une résolution et arrêter définitivement un plan de conduite. Les attermolements, si explicables jusqu'ici, seraient désormais périlleux, surtout en présence de l'activité déployée par la gauche et des manœuvres diverses auxquelles elle se livre. Des démarches sont faites pour connaître d'une façon précise les dernières résolutions du comte de Chambord, et régler en conséquence la conduite que la majorité devra suivre. Mais tout le monde est d'avis qu'on ne peut être tenu plus longtemps en suspens."

Les radicaux ont inventé que le maréchal de MacMahon, dont la carrière militaire a commencé sous le drapeau blanc, n'accepterait jamais ce drapeau; c'était absurde; cela n'empêche pas le *Rappel* de revenir sur cette affirmation et de dire ce matin:

"On a annoncé hier que M. de Laroche foucauld avait eu une entrevue avec M. le président de la République.

"On raconte que le noble duc faisait une tentative pour obtenir du maréchal de MacMahon une déclaration quelconque dont pussent se prévaloir les fusionnistes.

"Le président de la République aurait absolument décliné les ouvertures qui lui étaient faites. Toutefois, il serait sorti de sa réserve sur un point. Avec une grande énergie, il aurait déclaré que, comme chef de l'armée, il n'accepterait jamais le drapeau blanc.

"Et M. de Laroche foucauld s'en serait retourné complètement déconfit."

Tout cela est faux. Nous croyons pouvoir affirmer que M. le duc de LaRoche foucauld-Bisaccia n'a vu le maréchal de MacMahon que dans une réunion de chasse, avec nombre d'autres personnes. Il est peu probable qu'il ait entretenu le maréchal de la question du drapeau.—*Univers*.

On lit dans la *Patrie*:

"Les calculs de M. Thiers sur la force du parti monarchique sont, nous assure-t-on, tout à fait déjoués. Nous tenons d'une source autorisée qu'hier matin le nombre des adhésions écrites, lettres ou simples signatures des députés, contre la république conservatrice ou radicale, dépassait de beaucoup le nombre nécessaire pour former la majorité."

Nos renseignements ne vont pas aussi loin que ceux de la *Patrie*; nous croyons seulement que dès maintenant une majorité suffisante est acquise à la restauration monarchique.—*Univers*.

Nous recevons la dépêche suivante:

Bayonne, 16 octobre, 8 h. 16, matin.

Lundi dernier, don Carlos en personne a attaqué Primo Rivera et l'a défait.

Le même jour, le général Ollo taillait en pièces les troupes de Moriones, à Puenta de la Reina. Le champ de bataille est resté couvert de morts et de blessés. Moriones a abandonné ses soldats et s'est enfui dans une direction inconnue.—*Univers*.

Au train dont vont les choses, Victor-Emmanuel pourrait bien être renversé par ses amis au moment où la France acclamerait Henri V.

Le roi de France a dit une parole qui aura bientôt une importance historique:

—Laissez faire Bismark, il détruira son œuvre.

Voici comment Louis Veillot apprécie la lettre de M. Rouher:

"M. Rouher connaît son devoir et s'en acquitte. Il a composé une proclamation pour l'empire. On la trouvera plus bas. C'est un morceau de musique noble, des plus convenables. L'empire n'appartient que de loin, dans des nuages qui lui laissent une certaine beauté. L'on y monte par les chemins fleuris du suffrage universel, semés de quelques arbres majestueux dignes de tous les hommages. L'un d'eux se nomme Echassériaux. Le prince Plon-Plon, Sedan, les invasions, les affaires italiennes et beaucoup d'autres difficultés historiques et morales sont exclues du paysage. La démocratie est partout, la démagogie n'est nulle part; la liberté, l'égalité civile, politique et religieuse abondent et sont costumés avec décence. Devant ce tableau "les partis s'inclinent, se dissolvent ou dégénèrent en fractions impuissantes;" l'empire est refait.

"On raconte qu'au théâtre de Naples, le troisième acte du *Mose in Egitto* compromettait le succès de l'opéra, par la mise en scène ridicule du passage de la mer Rouge. Le public voyait trop les gamins de Naples qui faisaient les vagues prêtes à s'ouvrir à la voix de Moïse. Rossini alors improvisa la fameuse prière que Moïse chante à ce moment-là. Elle fut trouvée si belle qu'on ne vit plus le

décor défectueux ; le passage de la mer Rouge passa. Le morceau de M. Rouher est cette prière.

« Néanmoins l'empire ne passera pas. Pourquoi ? Parce que M. Rouher, dit lui-même que l'empire est calomnié. Voilà une raison très bonne et qui peut lui suffire. »

Louis Veillot écrivait en 1868, après le plébiscite :

« Finir la Révolution, qu'est-ce que c'est ? Qu'y a-t-il à faire essentiellement ? Ici les volontés tout à l'heure unies pour mettre l'ordre dans la rue et organiser les services administratifs, ne vont plus du même élan. Il s'agit de savoir ce qu'il faut laisser par terre de l'ordre ancien, et ce qu'il faut relever ; ce qu'il faut rejeter de l'ordre nouveau et ce qu'il faut retenir, affermir et développer. Il y a plusieurs révolutions dans la Révolution ; il y a l'œuvre de la France et l'œuvre des partis ; l'œuvre de la justice et les œuvres du crime ; les changements, les améliorations que le peuple voulait, et les destructions qu'il ne voulait pas ; il y a l'offrande d'Abel et le meurtre de Cain. Cet ensemble, cette sorte d'être monstrueux qu'on appelle la Révolution a laissé des enfants légitimes et des bâtards : à qui l'héritage ?

« Personne aujourd'hui ne prétend que cette Révolution est arrivée pour mourir, et peut et doit être annulée en tout. Ce qui devait mourir est mort et ne lutte plus. Jusque dans ses iniquités, la Révolution, par une volonté de Dieu, a quelquefois accompli des justices. L'histoire est pleine du spectacle de ces justices injustement faites ; elles subsistent, la raison humaine les maintient et bénit après avoir lié les exécuteurs sauvages qui les ont opérées. Ces bourreaux ont fait ce que les magistrats devaient et n'ont pas voulu faire. L'édifice a croulé moins par l'effort des malfaiteurs que par l'incurie souvent criminelle des gardiens.

« Finir la Révolution, c'est tirer de la catastrophe le bienfait, transformer le débris en demeure qui ne laisse personne dehors, renouer avec le passé sans rompre avec l'avenir ; c'est opérer la réconciliation et la reconstruction d'un peuple divisé en lui-même. Pour en venir à ce but, que faut-il essentiellement ? Certes, le problème n'est pas peu de chose ! »

C'est ce problème que le comte de Chambord est appelé à résoudre.

On lit dans l'*Opinion Nationale* :

Au sujet de l'attitude que compte prendre le groupe bonapartiste de la Chambre, devant la question du rétablissement de la monarchie, on nous assure de très bonne source que la résolution suivante a été prise, en conseil, entre les chefs du parti.

Quand les députés de la droite et du centre feront leur proposition, les bonapartistes, par la voix de M. Rouher déclareront adhérer en principe, au « rétablissement de la monarchie, » mais à une condition : c'est que le pays sera consulté immédiatement après sur le genre de monarchie qu'il entend rétablir.

Sinon, non.

D'après le *Courrier de Paris*, le prince Napoléon, mécontent de l'accueil fait à sa lettre, se rendrait prochainement en Amérique.

Bon voyage.

On lit dans la *Presse* :

M. le ministre de la guerre vient de transmettre à tous les chefs de corps l'ordre formel de rappeler aux troupes placées sous leur commandement qu'il est expressément interdit à tout militaire d'assister à un enterrement civil. Les peines les plus sévères seront infligées à ceux qui transgresseraient cet ordre.

Trois pèlerinages locaux doivent avoir lieu parmi les catholiques anglais. Le premier à Winchester à la chaise de St. Swithin ; le second à celle de St. Thomas, à Cantorbéry ; le troisième à la chaise de St. Edouard le Confesseur, à l'Abbaye de Westminster.

Dans un cercle d'amis on débâche A. . . , qui est absent. Une voix timide tente de le défendre.

— Mais au moins vous ne lui refuserez pas de la mémoire.

— Le bel avantage ! ça lui permet d'augmenter sa bêtise de celle des autres.

HYMÈNE CÉLESTE.— Samedi, la ville de San Francisco a joui d'un spectacle nouveau. L'aéronaute Lay a fait une ascension en compagnie d'une jeune dame et d'un juge de paix, et pendant que le ballon planait au-dessus des nuages le magistrat a uni la dame et l'aéronaute en légitime mariage. Espérons que les nuages si fréquents de la vie conjugale ne s'abatront jamais sur un couple marié dans des circonstances si élevées au-dessus du niveau des misères et afflictions humaines.

Un ex-officier de gardes mobiles a changé l'autre jour de domestique, et il a pris à son service un Poméranien de six pieds, qui a fait dans les armées allemandes toute la campagne de France.

On lui en demandait la raison.

— Vous ne saurez jamais, répondit-il, la douce et patriotique joie que j'éprouve à voir ce Prussien vainqueur cirer mes bottes chaque matin.

Un grand scandale financier vient de se produire à Berlin. La banque dirigée par M. Quistrop a été obligée de suspendre ses paiements. Le directeur de cet établissement avait fondé plusieurs sociétés industrielles et commerciales pour l'exploitation des laines, la culture du tabac, la fabrication de la bière et une grande quantité de comptoirs d'escomptes. Ces entreprises avaient nécessité la mise en œuvre de capitaux considérables, fournis principalement par les petites bourses. Prévoyant sa chute prochaine, M. Quistrop avait sollicité l'appui du gouvernement prussien. L'empereur Guillaume s'était lui-même intéressé à cette affaire, et sur son ordre, la

Banque royale était venue au secours de la maison Quistrop. Le gouvernement pensait ainsi remédier à une situation qui, si elle était dévoilée, causerait un scandale considérable en révélant au monde financier des manœuvres dont la moralité publique se sentirait atteinte. On voulait éviter à tout prix, d'autre part, un désastre qui, après le paiement de l'indemnité de guerre, ne manquera pas de provoquer, au double point de vue financier et moral, une comparaison entre la Prusse et la France, tout à l'avantage de la nation vaincue. Mais le secours de la Banque royale n'a pas été suffisant pour empêcher la chute de la maison Quistrop. Cette faillite a causé sur le marché de Berlin une perturbation sans précédents. Le petit commerce est principalement atteint, par suite de la disparition des établissements industriels qu'alimentait cette Banque.

Le bruit court à Berlin que la reine douairière de Prusse perd plus de 700,000 thalers par la faillite de la fameuse banque berlinoise Quistrop. On parle encore d'un autre prince de la maison royale qui serait engagé pour de plus fortes sommes. Les feuilles viennoises disent qu'on commence à comprendre pourquoi la Banque de Prusse a daigné intervenir à deux reprises dans une entreprise qui était condamnée à sombrer.

AFFAIRE RANC.— A midi dix minutes, le conseil entre en séance. M. le greffier Baq lit l'ordre de mise en jugement :

Le général commandant la première division militaire ;
Vu la procédure instruite contre le sieur Ranc (Arthur), député à l'Assemblée nationale, ex-membre de la Commune de Paris ;

Vu le rapport et l'avis de M. le rapporteur et les conclusions de M. le commissaire du gouvernement tenant au renvoi devant le 3^e conseil de guerre ;

Attendu qu'il existe contre le sieur Ranc susqualifié prévention suffisamment établie d'avoir en 1871, à Paris :

1^o. Participé à un attentat dont le but était, soit de détruire, soit de changer le gouvernement, attentat constitué par une tentative d'exécution ;

2^o. Participé à un attentat ayant pour but d'exciter à la guerre civile en poussant les citoyens à armer les uns contre les autres ;

3^o. Exercé une fonction dans des bandes armées pour envahir des propriétés, postes, places appartenant à l'Etat et faire attaque ou résistance à la force publique agissant contre les auteurs de ces crimes ;

4^o. De s'être rendu complice en mars et avril 1871, à Paris, en provoquant au crime par actes d'autorité et de pouvoir, de l'arrestation et détention des personnes dites otages, arrestations faites sans ordres des autorités constituées et hors le cas où la loi ordonne de saisir des prévenus, et la dite détention ayant duré plus d'un mois ;

5^o. De s'être rendu complice, en mai 1871, à Paris, en provoquant au crime par abus d'autorité et de pouvoir, de l'assassinat des personnes dites otages ;

6^o. De s'être rendu complice, en mai 1870, à Paris, du pillage en bandes et à force ouverte, de propriétés mobilières contenues dans l'hôtel de M. Thiers, en aidant ou assistant les auteurs du dit pillage dans les faits qui l'ont préparé ou facilité, ou dans ceux qui l'ont consommé ;

Crimes prévus et punis par les articles 87, 88, 91, 96, 59, 341, 342, 296, 302 et 440 du Code pénal ;

Vu les articles 108 et 11 du Code de justice militaire, ordonne la mise en jugement du nommé Ranc susqualifié. Fait au quartier-général de Versailles, le 26 septembre 1873.

Pour le général commandant la 1^{re} division militaire.

Le général délégué, F. APPERT.

Appel est fait du nom de M. Ranc qui ne répond pas à cet appel. Le greffier lit le rapport sur M. Ranc, coutumace. Le conseil prononce la peine de mort.

Un souvenir à propos du costume que porte à l'audience le maréchal Bazaine.

Le maréchal Ney, lui, comparut en habit civil et non en uniforme.

— Pourquoi ne vous mettez-vous pas en tenue ? lui demanda un de ses gardiens.

— Il n'y a plus ici ni maréchal de France, ni prince, ni duc, répondit-il. Je suis Michel Ney ! C'est Michel Ney qu'on va condamner à mort.

Et il fut impossible de le faire changer d'idée.

Il est bien regrettable que le bourdonnement du public au 1^{er} conseil de guerre ait empêché de saisir au passage cette jolie phrase de la déposition du général Bourbaki : « Mon plus vif désir, dit le brave général, eût été de faire une trouée par Château-Salins, et de nous donner de l'air ! . . . »

Moins salé que le mot de Cambronne, mais tout aussi héroïque.

Un homme réduit à se nourrir de souris vivantes :

Il y a quelque temps, un jeune homme, du nom de Glastup, était en train de cueillir des noix dans les bois d'Orpington, lorsqu'il tomba dans un vieux puits desséché et caché aux yeux par des épines et des débris de toutes sortes. Il fit une chute de quarante-cinq pieds, sa face avait frappé la terre. Il fut nécessairement tout étourdi, heureusement, il n'avait rien de brisé. Revenu à lui, il songea à sa position périlleuse, car caché et oublié comme l'était ce vieux puits, au milieu d'un bois, éloigné d'un mille au moins de toute route ou de toute habitation, il n'avait d'autre chance de salut que celle de la venue dans le taillis d'un garde ou d'un braconnier.

Il cria jusqu'à épuisement ; puis, malgré l'obscurité produite par les buissons, il s'aperçut que les souris grouillaient partout autour de lui.

Le lundi se passa sans qu'on répondit à ses cris, et le mardi, dit *L'Echo*, qui raconte ce fait, il prit les souris qui venaient sur lui, et, poussé par la faim, il les dévora. C'était là son unique nourriture, il n'avait dans sa poche qu'une seule noix quand il tomba dans le puits. Sa raison

l'abandonna pendant la troisième nuit. Le quatrième jour, quelqu'un qui passait par là entendit les cris du malheureux. On vint bientôt au secours de Glastup. On le ramena au jour ; il était dans un état déplorable ; mais les soins intelligents qu'il reçoit le rendront promptement à la santé.

Un mot de Me Lachaud. Le célèbre avocat a tenu à paraître dans ce grand débat, revêtu d'une robe qu'il n'a mise encore au service d'aucune cause. Le défenseur de tant d'accusés trop fameux a compris qu'il devait faire à un maréchal de France l'honneur d'une robe immaculée, n'ayant paru ni en cour d'assises, ni en police correctionnelle. En même temps qu'il revêtait cette robe, qu'il ne revêtira sans doute plus, Me Lachaud a pris une attitude des plus dignes et tout à fait en rapport avec la solennité du procès.

Me Lachaud, en parlant de cette grande cause, — qui est bien un peu celle de l'honneur française, — a dit : « Depuis l'affaire Louis XVI, le procès Bazaine est la plus grande affaire des temps modernes ! » M. le duc d'Aumale, devant qui cette parole était rapportée, disait en souriant : l'affaire Louis XVI ! c'est là un langage très professionnel. »

Deux anecdotes authentiques dont le prince Napoléon est le héros :

Madame la baronne de N. . . . avait donné au prince un aumônier, au moment de son mariage.

Le lendemain, l'aumônier va prendre les ordres du prince et lui demande à quelle heure la messe doit être dite.

« Avant ou après votre déjeuner, répliqua le prince, cela m'est parfaitement égal. »

Avant la rentrée des classes, M. Prud'homme donne un dîner à quelques amis ; après le dîner il porte un toast aux dames.

— Comme épouse, dit-il, la femme est la sentinelle de notre bonheur ; comme mère ? — aucun autre sexe ne peut lui être comparé !

Si M. de Z. . . . est un franc égoïste, il a du moins le mérite d'être un égoïste franc.

On lui demandait l'autre jour une définition de « l'amitié. »

— L'amitié, répondit-il, c'est le dévouement . . . de l'autre !

Un souvenir du Dr. Nélaton :

Il était un soir en train de faire chez lui une partie de cartes avec sa famille, quand un haut personnage sollicite vivement la faveur d'une consultation.

Nélaton passe dans son cabinet. Le malade avait entre autres choses la fièvre ; il tend le pouls au docteur.

Celui-ci compte les battements, mais, tout à la partie interrompue, il murmure d'abord et finit par dire à haute voix :

Une, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, valet, dame et roi. . . . J'ai gagné !

Le malade rit tellement qu'il guérit du coup.

Un détail qui mérite d'être relevé dans le procès Bazaine :

L'épée du maréchal est placée sur une table devant le conseil.

Si l'accusé est acquitté, elle lui sera rendue par le président. Sinon elle sera brisée.

HORRIBLE ! — L'autre jour un homme bien mis était descendu à l'hôtel French, avec un enfant déjà grand, entortillé de linges, et paraissant malade. Sur l'escalier, l'homme mit l'enfant par terre et se mit à lui parler d'un ton de dureté extraordinaire. Les personnes présentes, frappées de cette étrange conduite, s'approchèrent et furent témoins d'une scène terrible.

— Monte l'escalier, disait l'homme, je n'ai pas envie de te porter.

— Oh ! père, répondit l'enfant d'un ton suppliant, porte-moi ; je ne peux pas, tu sais, monter l'escalier tout seul avec mes deux pieds coupés par le car. . . .

— Chanson ! répliqua le brutal. Lève-toi et monte, ou je tape.

Le pauvre enfant sanglotait et l'homme lui appliqua sans pitié un soufflet sur la joue. . . . L'indignation des témoins de cette barbarie était au comble.

— Cet enfant est-il à vous ? dit l'un d'eux.

— Cela ne vous regarde pas, répondit le père dénaturé. Mêlez-vous de vos affaires.

— Cela me regarde si bien que je vais appeler la police.

— Oh ! non, non, Monsieur, criait l'enfant éploré ; il me tuera comme il a tué ma mère.

L'homme mit la main à sa poche.

— Prenez garde, fit l'enfant avec un cri déchirant ; il a un couteau ; il va vous frapper.

— Certainement, dit le père, en tirant une espèce de poignard qu'il se mit à brandir d'une façon formidable.

Tout le monde s'enfuit, excepté deux hommes courageux, dont l'un saisit le coquin par le poignet. Mais le mouvement n'avait pas été assez rapide pour empêcher le misérable de plonger la lame tout entière dans le flanc de l'enfant.

— Au meurtre ! je suis mort ! hurla celui-ci dans une angoisse inexprimable.

A ce moment l'escalier était envahi par une foule terrifiée qui allait mettre le meurtrier en charpie, lorsqu'il enleva tranquillement sa victime d'une main, ôta de l'autre son chapeau, et, le tendant à la galerie :

— L'enfant est de bois, dit-il, et je suis ventriloque. C'est ma première séance à New-York. Un peu de courage, s'il vous plaît.

LE DRAPEAU BLANC EN 1814.

Parmi les noms que les ennemis de la monarchie française aiment à rappeler avec admiration, le nom de Carnot apparaît avec un éclat tout particulier; on salue en lui le farouche républicain qui vota la mort de Louis XVI, et l'homme de guerre, le membre du comité de salut public, qui fut appelé l'organisateur de la victoire. Vivement attaché au drapeau de la révolution, comment accueillit-il en 1814 le rétablissement des Bourbons et la cocarde blanche?

C'est un souvenir trop effacé, et qu'il nous paraît intéressant de rappeler en ce moment où, même parmi des partisans de la royauté qui peut seule sauver la France, la question du drapeau semble encore indécise.

Carnot avait été, en 1814, nommé par Napoléon gouverneur de la place d'Anvers, de cette ville si importante, prise en 1792 et 1794, et devenue le chef-lieu du département des Deux-Nèthes. Il observait, d'un œil attentif, les événements qui se précipitaient et qui venaient d'amener, le 6 avril, l'abdication absolue de l'empereur. Le comte d'Artois faisait à Paris son entrée, le 12 du même mois, au milieu des acclamations de la joie publique. Et à ceux qui voudraient nier ce bonheur sincère, il nous suffirait d'opposer le témoignage de M. Thiers, qui déclare formellement dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire* que les Bourbons étaient nécessaires à la France. Voici ses expressions :

« Les Bourbons, outre leur mérite, avaient pour eux la puissance de la nécessité. En effet, la République, toute souillée encore du sang versé en 1793, n'étant pas proposée à la France, la royauté seule étant possible, et des deux royautés alors présentes aux esprits, — celle du génie, celle de la tradition, — la première s'étant perdue par ses égarements, que restait-il, sinon la seconde, consacrée par les siècles et rajournée par le malheur? Il était donc bien naturel qu'après avoir employé quelques jours à se remettre les Bourbons en mémoire, on se ralliât à eux avec un entraînement qui croissait d'heure en heure. » (1)

Nous voudrions nous arrêter à ces paroles remarquables qui s'appliquent, avec une vérité plus frappante encore, à la situation actuelle, après les deux nouveaux essais de République en 1848 et 1870, et les crimes et le sang dont elle s'est de nouveau souillée, aux journées de juin et pendant la Commune. Mais continuons de chercher les leçons du passé sur le drapeau de la France.

Un fait bien important à signaler à ceux qui oublient l'histoire, c'est que les souverains étrangers qui envahissaient notre patrie, il y a cinquante-neuf ans, voulaient lui imposer le drapeau tricolore, et que ce fut le comte d'Artois qui, par sa fermeté à conserver le symbole de la monarchie, montra résolument le vrai patriotisme.

Mais l'armée, mais cet austère Carnot qui, membre du tribunal, s'était élevé avec énergie contre le consulat à vie et contre l'établissement de l'empire, que fit-il à Anvers après l'entrée de Monsieur, frère du roi, à Paris, et quinze jours avant l'arrivée de Louis XVIII lui-même? Quelles furent ses pensées, ses paroles? Quel jugement porta-t-il sur le mouvement qui ramenait Louis XVIII et sa dynastie, sur les véritables désirs des populations? Et quels ordres donna-t-il à tous les militaires de terre et de mer sur lesquels s'exerçait son commandement?

Qu'on lise sa proclamation, publiée à Anvers le 18 avril, 1814, et qu'on pèse les mots si graves par lesquels il motive une détermination qui, de sa part, devait paraître si surprenante. Nous en empruntons le texte au *Moniteur universel* du jeudi 21 avril 1814 (1er page, 2e colonne) :

« Soldats,

« Aucun doute raisonnable ne pouvant s'élever sur le vœu de la nation française en faveur de la dynastie des Bourbons, ce serait nous mettre en révolte contre l'autorité légitime que de différer plus longtemps à la reconnaître. Nous avons pu, nous avons dû procéder avec circonspection; nous avons dû nous assurer que le peuple français ne recevait cette grande loi que de lui-même.

« Un gouvernement établi dans une ville occupée par des armées étrangères, avec lesquelles il n'existe encore aucun traité de paix, a dû quelque temps nous inspirer des craintes sur la liberté de ses délibérations. Ces craintes sont dissipées par le vœu unanime des villes éloignées de la guerre. Honneur à ceux qui ont su réprimer dans leur élan un zèle indiscret qui eut pu compromettre la discipline et la sûreté du dépôt qui nous est confié. L'avènement du nouveau roi au trône sera bien plus glorieux, appelé par l'amour des peuples que par la terreur des armes.

Osera-t-on encore, après de semblables paroles, si accentuées, si répétées, sur le vœu unanime, sur le peuple français n'écoulant que lui-même et son amour, osera-t-on reproduire la calomnie qui présente le retour des Bourbons comme imposé par les baionnettes étrangères, tandis qu'ils revenaient, — suivant l'aveu de M. Thiers aussi — appelés par le besoin de consoler les douleurs de la France et de réparer ses ruines!

Mais écoutons la suite de la proclamation de Carnot : « Nous, gouverneur de la place d'Anvers, généraux, officiers de tout grade, tant de terre que de mer », déclaraient adhérent purement et simplement aux actes du Sénat conservateur, du Corps législatif et du gouvernement provisoire en date des 1er, 2 et 3 du présent mois. De plus, nous jurons tous de conserver et défendre cette place jusqu'à la dernière extrémité au nom de LOUIS XVIII.

« M. le général de division commandant d'armes, M. le vice amiral, commandant l'escadre de l'Escaut, et M. le préfet maritime d'Anvers, « devront faire lire demain à chacun des corps qui se trouvent sous leurs ordres immédiats le présent acte d'adhésion; et dimanche prochain à la parade, tous les militaires devront paraître en cocarde blanche. »

« Le général de division gouverneur,

« CARNOT. »

« Anvers, le 18 avril 1814. »

Voilà ce qui se passait en 1814, alors que le drapeau tricolore n'avait pas assisté aux désastres de Waterloo et

de Sedan, et que le drapeau blanc n'avait pas encore ajouté à ses gloires celle de la prise d'Alger!

Et quand un conventionnel, un régicide, a ainsi parlé, il se trouverait aujourd'hui — devant des nécessités plus pressantes encore qu'au mois d'avril 1814, devant des abîmes plus profonds ouverts par le second empire et la révolution nouvelle — il se trouverait des conservateurs, des royalistes qui hésiteraient à accepter le drapeau que leur présente Henri V?

Non! ce n'est pas possible.

REVUE ÉTRANGÈRE.

FRANCE.

L'Assemblée nationale doit se réunir ces jours-ci. C'est le comité de Permanence qui est chargé de déterminer la date précise de l'ouverture de la session. Rien n'a encore été décidé à ce sujet. Mais comme le 5 novembre avait été fixé par l'Assemblée, lors de la clôture des séances, comme le terme le plus éloigné, l'ordre de convocation ne saurait tarder à être lancé.

A mesure que le moment solennel approche, l'anxiété et l'incertitude augmentent. L'agitation est grande, et la lutte des partis s'accroît chaque jour d'une manière plus énergique. Il est impossible de prévoir quel parti, monarchiste ou républicain, l'emportera. Il serait téméraire de vouloir baser des conjectures certaines sur les données contradictoires que nous sert le télégraphe, lorsque l'incertitude et l'inquiétude sont si grandes sur le théâtre même de la lutte.

Les forces des deux partis dans l'Assemblée sont à peu près égales. Il y a 722 membres. Les journaux de chaque nuance font leurs calculs; les monarchistes espèrent l'emporter avec une majorité de 20 et les républicains prétendent qu'ils les battront avec une majorité de 10.

Le centre gauche et les bonapartistes qui décident de la majorité, tiennent le sort de la France dans leurs mains. C'est dans les rangs du centre gauche que chaque parti cherche à recruter sa majorité. Or, si l'on en croit les nouvelles, les chances de la monarchie, en tant qu'elles dépendent de cette fraction de l'Assemblée, sont fort précaires.

Il y a quelque temps, M. Léon Say, député de la Seine et chef du centre gauche, a publié une lettre manifeste, dans laquelle il se déclarait pour les principes de 89 et hostile à une restauration de la monarchie traditionnelle. Non content de cette manifestation, M. Say est revenu à la charge il y a à peine quelques jours, et dans une nouvelle lettre adressée à M. Béclard, membre du conseil général de la Seine, il a formellement déclaré qu'il « voterait contre la restauration. » Comme M. Léon Say commande tout le centre gauche, dont il exprime les opinions, on peut conclure de ses deux déclarations que le centre gauche votera en bloc contre le rétablissement de la monarchie.

Les espérances qu'on avait cru pouvoir fonder sur la fraction Rouher, du parti bonapartiste, sont aussi disparues.

M. Rouher vient de lancer son manifeste, qui ne laisse aucun doute sur ses dispositions. M. Rouher emboîte le pas à la suite du prince Impérial. Il jure une guerre à mort à la monarchie traditionnelle et se déclare avec emphase pour l'appel au peuple. Il veut le plébiscite. « La nation est opposée à la monarchie, dit-il. On le sait, mais on spéculer sur sa lassitude. » Il accuse les royalistes de vouloir porter la main sur le suffrage universel, sur la souveraineté populaire, cette arche-sainte qui a toujours servi de carapace aux intrigues du césarisme napoléonien. « En comprimant les idées du peuple, sous le prétexte de réfréner ses passions, ajoute-t-il, on sème les alarmes et on prépare les plus terribles explosions. » Il n'a pas manqué de gens, non plus, qui ont accusé le césarisme de « comprimer les idées du peuple sous prétexte de réfréner ses passions; » et les explosions qu'a produites le césarisme ne sont pas les moins réussies. Waterloo et Sedan sont deux explosions passables.

Contrairement à ce qu'on avait espéré, l'attitude de M. Rouher prouve que les bonapartistes ne se driseront pas. Ils se rallieront en masse au parti républicain et voteront contre la restauration. Il est difficile de voir dès lors, où les monarchistes prendront leur majorité. Malgré l'alliance des bonapartistes, ils n'avaient le 24 mai qu'un surplus de 14. La défection de ces alliés infidèles les met dans la nécessité de recruter les hommes qui leur manquent parmi les députés du centre gauche, et l'on a vu que l'attitude de M. Say n'est pas faite pour encourager beaucoup la propagande monarchiste dans cette partie de l'Assemblée.

Il peut se faire néanmoins que les apparences seules soient inquiétantes, et que les monarchistes soient assurés de leur triomphe. Nous souhaitons qu'ils réussissent. Il faut à la France les institutions monarchiques; et un régime autoritaire, solide. La liberté est dangereuse en France, parce qu'elle dégénère trop facilement en licence.

La plupart des élections, soit parlementaires ou municipales, qui ont eu lieu depuis quelque temps, se sont terminées par le triomphe des républicains. Les quatre députés élus récemment dans les départements de la Loire, de la Nièvre, de la Haute-Garonne et du Puy-de-Dôme sont tous adversaires déclarés du système monarchique. Les dernières élections municipales à Paris, ont aussi donné le même résultat.

Le procès du maréchal Bazaine préoccupe vivement le public. Les présomptions sont très-fortes contre l'accusé, et les dépositions des témoins ne lui sont pas favorables. On soupçonne généralement le maréchal d'avoir voulu profiter de sa position de général d'une armée considérable, pour jouer un rôle politique. Les rapports qu'il a eus avec les Prussiens et la manière dont les journaux allemands prennent sa défense actuellement ne prouvent pas en sa faveur. Le système de défense du maréchal paraît être de tout rejeter sur l'Empereur et l'Impératrice régente.

La demande faite à M. de Bismarck, à l'occasion de ce procès, par le duc d'Aumale, président de la cour mar-

chiale du Trianon, de visiter Metz et le théâtre des événements qui se rapportent au procès, a été accueillie par un refus. M. de Bismarck tient à ce que les officiers français ne pénètrent pas dans les forteresses de l'Empire. Pendant ce temps, cependant, les espions prussiens s'introduisent librement à Paris, où ils surveillent les travaux des nouvelles fortifications et étudient le système de défense adopté par le gouvernement français.

A. GÉLINAS.

NOS GRAVURES.

DEUX TABLEAUX DU PROCÈS DU MARÉCHAL BAZAINE.

Ces deux belles gravures parlent d'elles-mêmes et nous pourrions nous dispenser de toute explication. Toutefois on ne lira pas sans intérêt les curieux détails que nous trouvons à ce sujet dans les journaux de Paris :

« Nos lecteurs savent que c'est dans la galerie servant de vestibule au château du Grand-Trianon, qu'a été établie la salle des séances du conseil de guerre chargé de juger le maréchal Bazaine. »

« Notre grand dessin représente cette salle et donne la physionomie exacte de la première séance du conseil. »

« Transformer ce magnifique péristyle en salle d'audience n'était pas chose facile. On y est cependant parvenu, grâce à l'habileté des dispositions prises. La salle offre l'aspect d'un long parallélogramme, dont une partie a été surélevée par des travaux de charpente. Dans cette partie se trouvent : au fond, un large bureau en forme d'hémicycle pour les juges militaires; puis à gauche, pour l'accusé, un fauteuil et une table recouverte d'un tapis vert, et la barre de la défense; à droite, le bureau réservé au commissaire du gouvernement, et la tribune des journalistes, élevée derrière les colonnes de marbre de la galerie. Cette tribune est disposée en gradins et peut contenir soixante-dix personnes environ. Enfin, au milieu, devant le bureau du conseil, est établi le greffier. Une légère balustrade recouverte de velours rouge sépare cette première partie de la salle de la seconde, à laquelle on arrive en descendant une marche. »

« Mais il est temps de pénétrer dans la salle du conseil de guerre. A midi un quart, on annonce l'entrée des juges militaires. La séance est ouverte. Les membres du conseil sont : MM. le duc d'Aumale, président, tour-nure militaire, moustaches et barbe blondes, voix forte et sonore, habituée au commandement; de Chabaud-Latour, officier général du génie, soixante-dix ans environ, un peu fatigué; de la Motterouge, plus âgé que le précédent, mais portant plus gaillardement son âge; Tripier, vieux et un peu cassé, appartenant au génie, blessé à l'Alma, porte lunettes; Guyot, artillerie, petit et gros, mais vif et alerte; Lallemand, très-grand, air grave et réfléchi, serait le plus jeune ou le moins âgé du conseil si le général de cavalerie Princeteau n'en faisait pas partie; de Malroy, regard doux, air décidé, chauve, soixante ans; Ressayre, figure d'anachorète, a commandé une division à la bataille de Coulmiers, où il fut blessé grièvement; enfin le général Pourcet, petit, maigre, impatient, coiffé à la Titus. Très-savant, m'a-t-on dit, il représente, comme on sait, le ministère public. »

« Quelques minutes après l'entrée en séance du conseil l'ordre est donné par le président d'introduire le maréchal. Mouvement de curiosité très marquée. L'accusé entre d'un pas lourd et avec un certain embarras. Il porte le costume de maréchal, petite tenue, et la grande croix de la Légion d'honneur. Il a de l'embonpoint; ses yeux sont petits, son visage est gras, son crâne aboulument chauve. Deux sourcils très-fins, deux petites moustaches brunes se dessinent seuls dans cet ensemble de rondeurs grasses. Il est d'ailleurs un peu pâle : on le serait à moins. Calme en apparence, sa préoccupation ne se trahit que par certains gestes. Ainsi il porte fréquemment sa main à ses lèvres ou à son front, ou bien il joue machinalement avec une bague qui brille à l'un de ses doigts. »

« Avec l'entrée du maréchal, le défilé des témoins a été l'intérêt de cette première audience. Ces témoins, fort nombreux, peuvent se diviser en trois catégories : les militaires, maréchaux, généraux, officiers supérieurs ayant fait partie de l'armée du Rhin; les témoins politiques, tels que MM. Jules Favre, Gambetta, de Kératry, et les témoins qui n'entrent ni dans l'une ni dans l'autre de ces catégories, tels que douaniers, employés de chemins de fer, ingénieurs. Le premier témoin appelé a été le maréchal Canrobert, et le second le maréchal Lebœuf, sur lequel tous les yeux se sont fixés avec une attention particulière. Le général Changarnier a aussi beaucoup attiré les regards, avec son pantalon gris-perle et sa redingote bleu clair élégamment boutonnée. Mais celui qui a excité la curiosité la plus vive est encore le fameux M. Régnier, cet envoyé mystérieux qui alla trouver le maréchal au travers des lignes prussiennes, ouvertes pour lui, et amena en Angleterre le général Bourbaki. »

« L'après-midi des témoins terminés, la séance a été suspendue pendant dix minutes. A la reprise de l'audience, il a été donné lecture des états de service du maréchal Bazaine et de la première partie du rapport du général Rivière, rapport net, clair, précis, et du plus haut intérêt. »

LA TAMBOURINE GREVÉE.

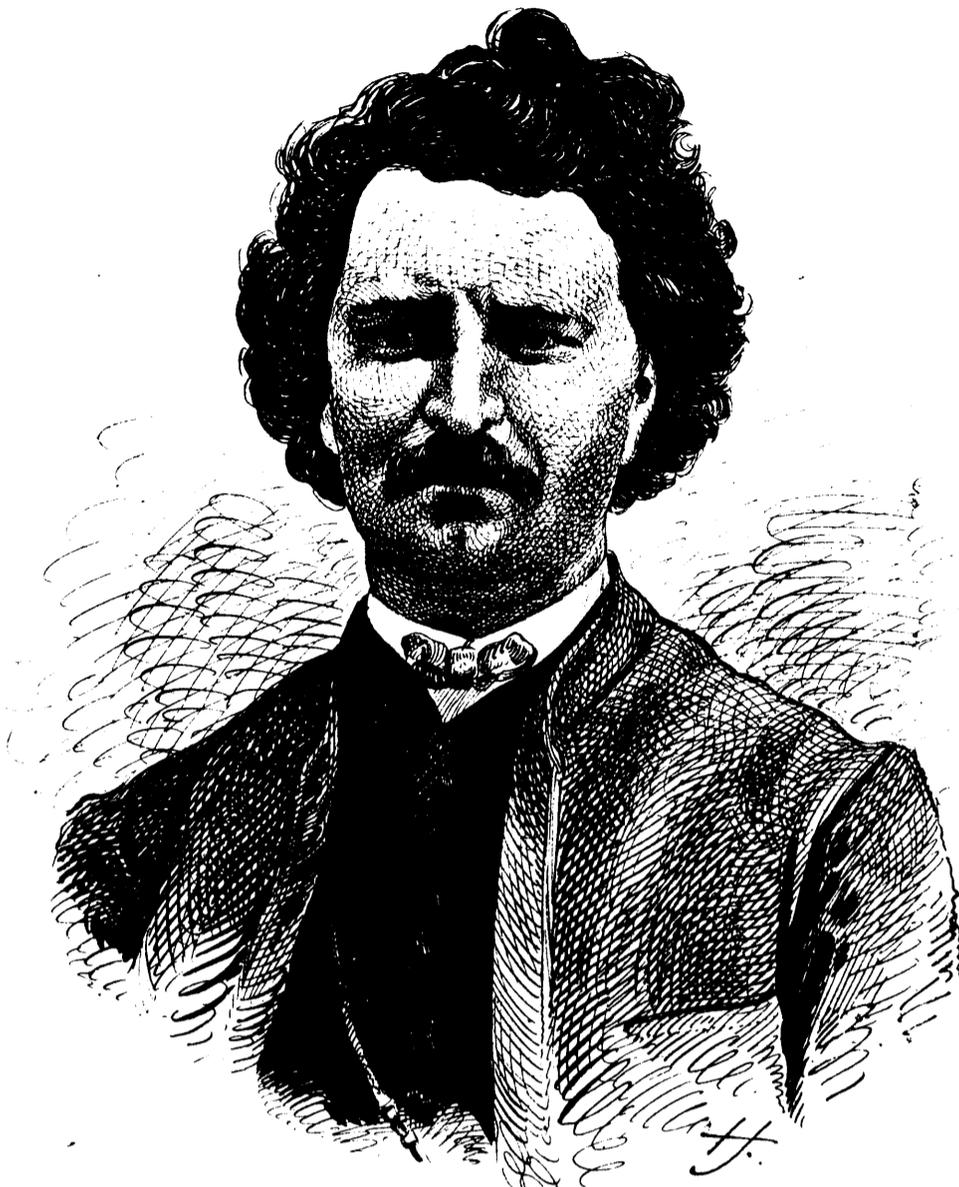
Jolie peinture de mœurs, qui représente fidèlement l'ébahissement et le désespoir de la pauvrete qui voit se briser l'instrument avec lequel elle gagnait sa pitance de chaque jour.

Les annonces de naissance, mariage ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'un écu chaque.

MARIAGE.

A Otter River, Mass., le 26 octobre, M. L. E. Mineau, à Dlle Marie S. Arsenau, tous deux de Hubbardston, Mass. Garçon et fille d'honneur, M. Louis Mineau et Dlle Eugénie Arsenau.

(1) Tome XVII p. 767, 768.



LOUIS RIEL, M. P.

Ex-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE, MANITOBA.



PROCÈS DU MARÉCHAL BAZAINE.—LES MEMBRES DU PREMIER CONSEIL DE GUERRE.

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.
- 6.
- 7.
- 8.
- 9.
- 10.
- 11.
- 12.

MM. les généraux : duc d'Aumale, président ; de la Motterouge, baron de Chabaud-Latour, Tripiet, de Martimprey, Princeteau, Martineau-Deschenez, Guiod, Lallemand, Resseyre, Desusleau de Malroy, Pourcet.





LA TAMBOURINE CASÉE.

PRIME DE 1874.

De toutes parts on nous demande à quelle époque se fera la distribution de la Prime que nous promettons.

Nous faisons fabriquer, dans une des premières maisons d'Angleterre, un papier glacé, superfin, sur lequel la Prime sera imprimée. Ce papier nous arrivera dans la première semaine de Décembre prochain. C'est au commencement de Janvier que la Prime sera expédiée à tous nos abonnés. L'Administration ne fera qu'un seul et même envoi. Les retardataires pourront profiter de ce laps de temps, afin de ne pas perdre le bénéfice que nous accordons. Les nouveaux abonnés, qui paieront un semestre d'avance, jouiront aussi de la même faveur.

Sous peu, et à titre d'échantillon, nous adresserons une copie de la Prime à tous nos agents. Nous les prions instamment de la montrer aux abonnés de leurs paroisses respectives; ils verront que cette gravure a du prix et qu'elle mérite d'être encadrée.

La copie que nous envoyons à nos agents est déjà bien belle; mais nous promettons qu'elle sera surpassée quand elle sera imprimée sur le papier de luxe que nous avons fait fabriquer tout exprès. Nous pouvons dire sans crainte que la Prime de 1874 sera le travail le plus riche sorti jusqu'ici de nos presses.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 6 NOVEMBRE 1873.

DEBATS DE LA SEMAINE.

DU 27 AU 31 OCTOBRE.

Si nous disions que ces débats ont été, suivant la formule consacrée, palpitants d'intérêt, nous mentirions à nos lecteurs. Rien de neuf, beaucoup d'acrimonie, quelques aperçus plus nouveaux dans la forme que dans le fond, et c'est tout.

L'adresse en réponse au discours du Trône a été proposée par M. Witton et secondée par M. Baby, le député de Joliette.

Tous deux se sont bien acquittés de leur tâche ingrate. M. Baby a été très heureux et a prouvé à ses nombreux amis qu'ils avaient raison d'espérer en lui. Il a de l'étude, du talent, du caractère et de l'avenir. Il est prudent et peu pressé; plus politique qu'ambitieux. Dévoté à son pays et à son parti, il travaille avant tout à servir l'un et à aider l'autre, en autant que le dernier a pour but d'assurer le bonheur et la prospérité du premier. Le comté de Joliette peut être fier de posséder un tel représentant.

Après ces deux discours est venue la grande bataille, ouverte par l'hon. M. Mackenzie, chef de l'opposition. Nous ne voulons pas—et la chose n'en vaut pas la peine—analyser les discours prononcés durant les cinq premiers jours. Il est important, néanmoins, que nos lecteurs sachent exactement sur quoi ils ont roulé.

M. Mackenzie a terminé son discours par une motion de non-confiance formulée dans les termes suivants:

« Nous devons informer Son Excellence que par leur conduite, en rapport avec les accusations portées contre eux par M. Huntington de son siège en cette Chambre, et d'après les faits révélés dans la preuve mise devant nous, ses ministres ont mérité la censure sévère de cette « Chambre. »

L'hon. M. McDonald, de Pictou, proposa en amendement, une motion ainsi conçue: « Nous désirons assurer Son Excellence que, ayant considéré les allégations faites dans la preuve qui nous a été soumise, regrettant les dépenses et versements de fonds dont tous les partis politiques se rendent coupables dans les élections parlementaires, et souhaitant que des mesures rigoureuses soient adoptées pour mettre fin à une telle pratique, nous continuons d'avoir confiance dans les aviseurs de Son Excellence et dans leur administration des affaires publiques. »

Ces deux motions comprennent et résument tout le débat. Nous avons donc raison de dire, dès le début de cette revue, que la discussion ne pouvait rien offrir de nouveau. On marchait dans un sentier rebattu. Les journaux ont épuisé la question avant que les orateurs l'aient abordée. Au reste, les termes des deux résolutions indiquent qu'on n'a pas voulu ou qu'on n'a pas pu sortir du cercle tracé par les polémiques ardentes de la presse politique.

L'opposition, d'un côté, affirme donc que la preuve faite devant la Commission Royale suffit pour établir l'une des accusations contenues dans la motion-Huntington, celle d'avoir vendu le Contrat du Pacifique à Sir Hugh Allan; qu'à tout événement, cette enquête établit que les ministres ont reçu d'un riche contracteur de fortes sommes d'argent pour faire de la corruption

électorale. L'inconstitutionnalité de la prorogation du 13 août et les attaques contre le Gouverneur-Général sont presque complètement bannies des harangues de l'opposition.

De leur côté, les partisans de Sir John soutiennent que la motion-Huntington n'est nullement établie; que tout ce qui a été prouvé devant la Commission Royale, c'est que Sir Hugh Allan a souscrit largement au fonds électoral. La motion de M. McDonald, de Pictou, leur permet d'aller plus loin: ils déclarent l'opposition coupable d'une corruption électorale au moins égale, sans compter les petits méfaits au moyen desquels elle a acheté les secrets de l'ignoble McMullen, fait soustraire la correspondance secrète d'Abbott et voler la lettre de Sir John à M. Pope.

Ainsi rétréci, le débat ne dépasse pas ce que tout le monde savait déjà lors de l'ouverture des Chambres, et l'on comprend que l'ennui se soit emparé des Députés dès la deuxième séance. On compte sur Sir John et Blake pour apporter du nouveau; on espère que leur vaste intelligence et leurs puissantes ressources vont agrandir et élever la discussion. Tant mieux! Cette affaire du Pacifique n'est déjà pas gaie. S'il faut se mettre à la répéter éternellement sur le même ton et les mêmes refrains, on tuera le lecteur et l'apoplexie foudroyante pourrait bien gagner les députés trop patients.

J. A. MOUSSEAU.

CHRONIQUE.

Le Gouvernement Local du Nouveau-Brunswick vient de subir une défaite dans le comté de King, où le candidat catholique, M. Nolan, adversaire acharné des écoles séparées, a battu le candidat officiel. C'est le commencement d'une heureuse réaction qui s'accroîtra de jour en jour.

Le *Times* publie ce qui suit sur le succès de la mission de l'hon. Tilley:

« L'hon. S. L. Tilley, ministre des finances du Canada, a pris passage à bord du paquebot de la ligne Allan, l'*Austrian*, qui part aujourd'hui pour Halifax. M. Tilley est en position de rapporter à ses collègues le grand succès qu'il a obtenu en plaçant sur le marché monétaire l'emprunt du gouvernement canadien, à 4 pour 100, pour un montant de £1,800,000, (\$8,748,000.) Le montant total des soumissions s'est élevé à £4,000,000 (\$19,440,000.) Toute cette somme a été prise au-dessus du minimum et la moyenne de l'offre a été au-dessus de £104. La comparaison de ce chiffre avec le prix des autres emprunts coloniaux garantis, montrera la haute estime que le Canada s'est acquise dans les cercles monétaires par la saine administration de ses finances et l'augmentation rapide de sa richesse. La Banque d'Angleterre a souscrit pour £500,000 de cet emprunt. »

Pas toujours si flatteur, le *Times*; le 16 ou 17 octobre dernier, il a un article peu élogieux sur Sir John à propos de l'affaire du Pacifique. Il y a quelques admissions favorables à notre premier ministre; une approbation formelle de la conduite de Lord Dufferin. La conclusion de son article, en autant que Sir John y est concerné peut se formuler ainsi: il sera facilement acquitté de corruption en ce qui regarde l'accusation portée contre lui et son gouvernement d'avoir vendu le contrat du Pacifique; mais il lui sera plus difficile de convaincre un observateur calme et désintéressé que sa conduite a été, comme celle de tout ministre anglais doit l'être, au-dessus du soupçon.

Il n'est que juste d'ajouter que le *Times*, quand il a émis cette opinion, n'était pas en possession de certains détails importants dont la connaissance pourrait modifier son jugement.

Au moment où nous écrivons—lundi, 3 novembre—les rumeurs vont leur train sur le succès probable du ministère et de l'opposition dans la grande lutte engagée le 27 octobre. Les paris sont ouverts plutôt sur la faible majorité du ministère que sur la majorité de l'opposition. Il nous est inutile de spéculer sur un événement qui sera probablement connu de tous nos lecteurs quand *L'Opinion* leur arrivera. Les renseignements qui nous parviennent d'Ottawa donnent l'assurance d'une majorité de 15 à 18 pour le gouvernement. La nouvelle est de provenance ministérielle. Quelques membres de l'opposition réclament une majorité de cinq.

Où est Riel? A Montréal ou à Ottawa? Il est probable qu'il n'y a pas même mis les pieds. Il a dû rester à Manitoba ou aux Etats-Unis, attendant patiemment le dénouement inévitable que son élection ne peut manquer de provoquer. Ceux qui le connaissent savent que ce n'est pas le manque de bravoure qui l'empêche de prendre son siège. Il attend l'amnistie, qui ne peut tarder à être accordée.

Cette amnistie, au reste, il faut qu'elle vienne, n'en déplaise à MM. les Orangistes d'Ontario et d'ailleurs. M.

Lanthier, l'intelligent et perspicace député de Soulanges, a pris les moyens de l'obtenir par la résolution suivante, dont il a donné avis il y a plusieurs jours.

Cette motion se recommande d'elle-même:

« M. Lanthier propose: 1o. Que l'intérêt de la puissance du Canada demande que la paix et le contentement règnent dans les différentes provinces qui composent la confédération; 2o. Que par suite des troubles qui ont eu lieu dans la province de Manitoba, avant son union avec le Canada, et des actes violents qui ont été commis, il existe un malaise, une inquiétude constante qui cesseraient bientôt et feraient place à une paix et une satisfaction générales, si Sa Gracieuse Majesté exerçait sa prérogative royale et accordait un pardon plein et entier de toutes les offenses, crimes et délits qui peuvent avoir été commis dans la province de Manitoba à la dite époque; Qu'une humble adresse, basée sur ces résolutions, soit présentée à sa Très-Gracieuse Majesté la Reine, la priant de vouloir bien exercer sa prérogative royale en accordant une amnistie pleine et entière. »

Cette motion est sage et sera adoptée. Pourquoi ne serait-elle pas? Si Riel a été le coupable qu'abhorrent les grits, il a « payé sa peine. » Son crime est celui de beaucoup de grands patriotes. On le lui fait expier depuis trois ans. Depuis trois ans, il accepte, par patriotisme et par prudence politique, un ostracisme humiliant; il ne l'a fait que parce qu'il croyait servir la cause des Métis qui l'ont acclamé et maintenu leur chef. Ils ne veulent pas de cet effacement; ils veulent être représentés à Ottawa par celui qui leur a obtenu leurs libertés constitutionnelles. En l'élisant par acclamation, ils ont dit à l'Angleterre et au gouvernement de la puissance: « il nous faut l'amnistie promise et notre homme—Riel—ou le sang coulera de nouveau; notre sagesse et notre modération, durant les trois ans de noviciat politique auxquels vous nous avez soumis, prouvent que nous comprenons nos devoirs de province de la puissance. Pourquoi alors nous priver de nos franchises électorales en excluant notre élu, notre chef? » C'est la voix de la raison politique, et malheur à ceux qui ne l'entendent pas.

M. Aldric Ouimet, le nouveau député de Laval, a été présenté en Chambre par l'hon. M. Langevin et M. Masson; il s'est ensuite fait introduire à Sir John. Voilà qui s'appelle ne pas avoir honte d'arborer ses couleurs.

J. A. MOUSSEAU.

AUX ABONNÉS DE SOMERSET.

Messieurs H. Jutras et fils, Maîtres de Poste de Somerset, sont nommés agents de *L'Opinion Publique*, en remplacement de M. Jacques Pitau, qui a résigné sa charge.

M. SALOMON MAZURETTE.

Voilà un artiste vraiment admirable! Le Canada peut être fier de le compter au nombre de ses enfants. Les succès que ce monsieur a remportés lundi et mardi, au Queen's Hall ont été immenses et très-mérités. De pareilles soirées ravissent l'esprit et le cœur.

Nous pouvons dire sans crainte de nous tromper que M. Mazurette est déjà un maître; il a plus que du talent, il a l'inspiration du génie. De même que Listz, son illustre rival, notre artiste canadien fait parler et chanter le piano; et tout ce que l'âme du pianiste ressent, son clavier nous le redit d'une manière enchanteresse. M. Mazurette nous a joué un bon nombre de morceaux, dont plusieurs de sa composition; mais le grand succès des deux soirées a été le *Home sweet home*, pièce composée par lui-même. Ce morceau est un véritable chef-d'œuvre; Rossini aurait été fier de le signer, nous disent tous les connaisseurs. *Home sweet home* est un ravissant morceau que tout le monde connaît, mais M. Mazurette l'a rendu sublime en y introduisant comme variation l'imitation de la tempête. Il nous est impossible de donner une idée même affaiblie de ce superbe morceau, il faut l'entendre pour le juger.

C'est la tempête prise sur le fait, avec ses hurlements féroces, ses apaisements soudains et ses redoublements de fureurs. Toutes les nuances y sont observées d'une manière admirable. Nous croyons sans peine que M. Mazurette ait refusé plusieurs centaines de piastres pour la propriété de ce morceau.

C'est au moyen d'un jeu de pédales étonnant, que l'étude lui a fait trouver, qu'il nous fait assister à la grande voix de la tempête. Pendant qu'il exécute ce tour de force, il ne perd pas de vue le sujet principal du morceau, *Home sweet home*, mais au contraire, il le joue avec une telle clarté et une telle netteté que les personnes les moins versées dans la musique peuvent le comprendre. Inutile de dire que des applaudissements frénétiques ont accueilli ce chef-d'œuvre.

Après ce que nous avons vu et entendu, on conçoit sans peine que M. Mazurette ait remporté les plus grands succès aux Etats-Unis.

Que M. Mazurette continue; il fera de plus en plus honneur à la race canadienne-française.

Avant de terminer, nous le prions de vouloir bien recevoir nos meilleurs remerciements et nous l'invitons à nous procurer plus souvent ces plaisirs artistiques qui font tant de bien.

Pour ne pas être injuste disons que M. Mazurette a été

bien secondé par Mlle. Donalds et MM. Shanby et Luderod. Ce sont des artistes distingués.

Nous prions M. Mazurette de nous excuser si nous ne sommes pas plus long, un éditeur barbare nous trouve déjà trop long et nous fait malgré nous mettre un point final.

JEAN NICOLET.

(Suite.)

Il paraît que Champlain n'a connu le lac Erie que par de très-vagues renseignements, mais toutefois qu'il n'ignorait pas l'existence de la chute du Niagara, car on cite à ce propos une pièce de vers, à lui adressée, vers 1610, par un Français, dans laquelle il est fait mention des grands sauts que les Sauvages disaient avoir rencontrés en remontant le Saint-Laurent jusqu'au voisinage de la Virginie. Quant au lac Huron, il en avait vu la côte orientale. Nicolet est le premier Français qui ait vogué sur une partie de ce dernier, en se rendant au lac Michigan qu'il a aussi exploré avant tous ses compatriotes.

Champlain ne savait presque rien du lac Michigan; dans sa carte de 1632 il le fait s'étendre vers le nord tandis qu'il s'épanche dans la direction du sud. Il parle des Mascoutins (nation du feu) par les rapports que lui ont faits les Hurons;—or, les Mascoutins, auxquels il donne le nom que les Hurons leur imposaient (Asistagueronous), habitaient le fond de la baie des Puants, ou *Green Bay*, qui est sur la côte sud-ouest du lac Michigan, précisément à l'endroit où Nicolet laissa le lac pour s'engager dans les terres.

C'est durant ce voyage qu'il eut l'honneur d'arriver jusqu'aux eaux du Mississippi. Le Père Le Jeune écrivait six années après: "Le sieur Nicolet qui a le plus avant pénétré dedans ces pays si éloignés, m'a assuré que s'il eut vogué trois jours plus avant sur un grand fleuve qui sort au second lac des Hurons (le lac Michigan dans lequel s'ouvre la Baie-Verte) il aurait trouvé la mer qui répand au nord de la Nouvelle Mexique, et que de cette mer on aurait entré dans le Japon et la Chine."

Pourtant, il s'en fallait de beaucoup que l'on eut trouvé le chemin qui mène à la Chine. Trompé par l'expression sauvage *les grandes eaux*, employée pour désigner le Mississippi, (1) le courageux Nicolet n'avait pas de peine à croire qu'il s'agissait de l'Océan et qu'il allait pouvoir résoudre le problème dont le Canada et l'Europe s'occupaient déjà avec ardeur.

Lorsque, trente-huit ans plus tard (1673), Louis Jolliet et le Père Marquette reconquirent définitivement le Mississippi, on partageait toujours l'opinion que ce fleuve se déversait dans le Pacifique. Il fallut attendre encore vingt-six ans pour voir disparaître les derniers doutes sur ce sujet; en 1699, d'Iberville trouva dans le golfe du Mexique l'embouchure de ce fleuve.

L'histoire doit tenir compte des erreurs de ses contemporains comme elle a fait pour ceux qui vinrent après lui; elle ne pourra s'empêcher de saluer dans Nicolet un voyageur désintéressé, qui, par ses explorations dans les profondeurs de l'Amérique, commençait à signaler des mérites et des vertus que toute la colonie de la Nouvelle-France lui reconnut de son vivant,—mérites qui ont été un peu près oubliés par la suite. Plus heureux que Ferdinand de Soto, il a pu revenir des bords lointains du Mississippi. Il a ouvert, lui premier, la voie de ces contrées, où la religion se préparait à faire briller le flambeau de la Foi. Il a servi la cause de l'humanité et glorifié le nom français, dit l'un des écrivains qui ont fait son éloge.

Il n'est pas difficile de se figurer l'intérêt qui s'attacha au rapport fait par Nicolet lorsqu'il retourna à Québec, et la joie que dut en ressentir M. de Champlain.

Un Espagnol, Ferdinand de Soto, parti de la Floride, s'était rendu jusqu'au Mississippi, en 1539, et y avait laissé ses os; mais ensuite aucun Européen n'avait marché sur ses traces.

La gloire de Nicolet n'a rien à craindre d'un devancier qui, en fin de compte, ne l'a pas devancé, puisque le Mississippi était encore parfaitement inconnu du temps de Champlain.

Si la découverte de Nicolet ne causa point la même sensation que, plus tard, celle de Jolliet et Marquette, cela ne peut être attribué qu'à la date où elle eut lieu. La Nouvelle-France ne comptait encore que Tadoussac, Québec et les Trois-Rivières, en remontant le fleuve Saint-Laurent. La population de ces postes se composait d'une poignée de Français, tous fraîchement débarqués et fort occupés, pour la plupart, de défricher un coin de leurs terres. D'ailleurs, Nicolet, qui n'a pu être de retour que dans l'été ou l'automne de 1635, perdit, quelques semaines après, dans la personne de M. de Champlain, qui mourut le 25 décembre 1635, le principal, sinon le seul homme d'autorité qui fut disposé à poursuivre les travaux de découverte, à part les Jésuites. Mais Nicolet n'était pas au service de ces Pères.

Le premier séjour permanent que Nicolet fit dans les établissements français fut aux Trois-Rivières. Arrivé dans le pays en 1618, il avait de suite partagé l'existence aventureuse et nomade des tribus algonquines de l'Ontario, puis il avait habité les villages des Nipissiriniens, autres Algonquins. Sa première descente à Québec paraît avoir eu lieu en 1633 ou 1634. Tout aussitôt (4 juillet 1634), nous le voyons repartir pour son grand voyage du Mississippi et nous ne retrouvons sa trace que le 9 décembre 1635, aux Trois-Rivières. Les 21, 27 et 31 décembre suivant il est encore nommé au registre de cette place. En 1636, il continue à y résider, en qualité de commis de la traite et d'interprète pour les langues algonquines et huronnes, car il les possédait l'une et l'autre, ce qui lui permettait de s'entendre avec tous les peuples qui fréquentaient le Saint-Laurent et les grands lacs. Le nom de Nicolet se retrouve aux Trois-Rivières les 7 et 9 janvier, 20 avril, 30 mai et 28 août 1636. Je donne ces dates pour que le lecteur voie l'impossibilité de placer en 1636 le voyage au Mississippi. On verra plus loin que la date exacte est contestée.

(1) Les mots *mississippi* signifient "la grande rivière," littéralement.

La même année 1636, le Père Le Jeune, après avoir parlé de la charité de Nicolet et de son empressément à se rendre utile aux missionnaires, dit: "J'ai quelques mémoires de sa main qui pourront paraître un jour touchant les Nipissiriniens avec lesquels il a souvent hiverné et ne s'est retiré que pour mettre son salut en assurance dans l'usage des Sacrements, faute desquels il y a grand risque pour l'âme parmi les Sauvages."

Ces mémoires sont perdus, ou bien le Père Le Jeune les a versés dans les Relations que lui-même et le Père Vimont écrivirent après 1636, car on trouve dans celles-ci de nombreux renseignements sur les pays et les peuples du sud-ouest, ainsi que l'aveu clairement formulé que Nicolet était de tous les Français celui qui dès lors avait pénétré le plus loin dans cette direction. La Relation de 1637: "Il y a quantité de nations sédentaires voisines des Hurons; l'Evangile doit porter là son flambeau." Et la Relation de 1639 indique que l'on jette les yeux sur "la nation Neutre qui est une maîtresse porte pour les pays méridionaux, et la nation des Puants qui est un passage des plus considérables pour les pays occidentaux un peu plus méridionaux. Mais nous ne sommes pas encore assez forts pour conserver l'acquis et songer à tant de nouvelles conquêtes." Il y a dans les Relations de 1636 à 1640, plusieurs longs passages à ce sujet.

Le 16 avril 1637, Nicolet part des Trois-Rivières en canot pour se rendre à Québec où M. de Montmagny l'avait appelé. Il manque de périr dans les glaces du fleuve. Onze jours après, nous le voyons assister à un Conseil tenu à Québec et dans lequel il se rend témoin de la promesse faite par M. de Champlain d'aider les Sauvages à former un établissement stable aux Trois-Rivières. Dans le cours de l'été, il est nommé à deux ou trois reprises en ce lieu, où il joue un rôle important dans les mesures prises pour empêcher les Iroquois de ravager les environs.

Le mercredi, 7 octobre 1637, Jean Nicolet épousa, à Québec, Marguerite Couillard, filleule de Champlain, âgée seulement de onze ans et deux mois, fille de Guillaume Couillard et de Guillemette Hébert. Cette dernière était fille de Louis Hébert, le premier colon établi à Québec. Le contrat de mariage, fait à Québec, est du 22 octobre. Le 18 novembre suivant, Nicolet est aux Trois-Rivières, où il passe l'hiver (1637-38). A partir de cette époque, jusqu'en 1642, sa femme figure presque chaque mois au *Catalogue des Baptêmes* des Trois-Rivières.

Nicolet avait dans le pays deux frères: l'un, messire Gilles Nicolet, prêtre séculier desservant de la côte de Beupré, entre Beaufort et le cap Tourmente, était arrivé en 1635, et l'autre, Pierre Nicolet, navigateur, dont le nom se rencontre pour la première fois (avec celui de Jean Nicolet) au contrat de mariage de Nicolas Bonhomme en 1640. On connaît en outre, le nom d'Euphrasie-Madeleine Nicolet originaire aussi de Cherbourg, qui se maria à Québec en 1643.

Le registre de 1638 ne renferme que les cinq premiers mois de l'année, ce qui nous fait perdre la trace de Nicolet pendant les sept autres mois. Il était aux Trois-Rivières durant tout l'hiver 1637-38. Entre le 19 mars 1638 et le 9 janvier 1639, date où je le retrouve aux Trois-Rivières, il aurait pu, il est vrai, exécuter le voyage du Mississippi, mais rien n'indique l'à-propos d'un tel voyage, alors que l'esprit de découverte s'était éteint, pour ainsi dire, avec M. de Champlain et que Nicolet, marié récemment, paraît fixé aux Trois-Rivières d'une manière stable. La compagnie de la Nouvelle-France, dont il était l'employé, ne se souciait nullement de faire explorer les contrées lointaines. Seuls les Jésuites avaient ces entreprises à cœur. Nous avons le texte du Père Le Jeune, déjà cité, qui fait voir combien Jean Nicolet se sentait disposé à reprendre la vie d'aventures.

En 1639, Nicolet est parrain aux Trois-Rivières les 9 janvier, 4 mars, 16, 18, 20 juillet, 7 décembre.

On voit assez qu'il n'a point été au Mississippi en 1639 puisqu'il a passé toute cette année aux Trois-Rivières, à l'exception d'un voyage qu'il fit à Québec dans l'automne; il eut ainsi occasion d'assister, le 9 octobre, 1639, au mariage de Jean Jolliet et de Marie d'Abancour, dont le fils, Louis, devait être, avec le Père Marquette, le découvreur du Mississippi, trente-quatre ans plus tard.

Le 26 janvier 1640, aux Trois-Rivières, Nicolet est parrain. Le 14 mai suivant, même lieu, on lit, à l'eugénisme du baptême de François Crevier "Matrina fuit Domina Margarita Couillard conjux interpretis (est in gallia)." Ce voyage en France n'est mentionné nulle part ailleurs. Le 2 septembre, Nicolet est à Québec où il figure au mariage de Nicolas Bonhomme. La Relation de 1640, datée du 10 septembre, parle de son voyage au Mississippi, sans en dire l'époque; faute de connaître le registre des Trois-Rivières, plusieurs historiens rapportent ce voyage à 1639-40; nous voyons ici combien ils se trompent.

Le 25 décembre 1640, Nicolet est parrain aux Trois-Rivières. Vingt-et-un jours auparavant, le 4 décembre, au même lieu, se trouve l'acte de baptême et de sépulture de son fils Ignace. Mme Nicolet est inscrite comme marraine, au même registre, cette année, les 6, 14 et 21 janvier, 14 et 19 février, 1er mai et 31 octobre.

En 1641, Nicolet joue un rôle marquant avec le Père Ragueneau, dans les négociations qui eurent lieu avec les Iroquois aux Trois-Rivières, au sujet de deux prisonniers français, Thomas Godefroy et François Marguerie, enlevés de la place au commencement de cette année.

La Relation de 1640, écrite par le Père Le Jeune et datée de Québec, le 10 septembre, renferme un chapitre spécial avec les tribus de l'Ouest et du Sud-ouest dont on a eu connaissance jusque-là. Cette lecture met sous l'impression que ces peuples venaient d'être découverts, soit l'année 1640 même, soit l'année précédente. Les historiens ont bien pu adapter 1639, si, comme je le suppose, ils n'ont point d'autre source ouverte sur ce point. Le Père Le Jeune fait suivre la nomenclature des divers groupes de Sauvages lointains d'une petite dissertation sur la possibilité de se rendre à travers leurs pays, jusqu'à l'Océan Pacifique. C'était, depuis la dé-

couverte de l'Amérique, le rêve de tout Européen qui s'occupait de ces régions nouvelles. Rappelons-nous le sonnet de Lescaobot.

BENJAMIN SULTE.

(A continuer.)

FAITS DIVERS.

A la Cathédrale, S. G. Mgr. l'évêque de Birtha, a conféré l'ordre sacré du Diaconat à M. Alphonse Villeneuve, auteur de la *Comédie Infernale*.

L'Archevêque Lynch, est parti de Toronto, pour se rendre à Rome. On suppose, qu'entre autres affaires, il s'occupera de la nomination d'un successeur de feu Mgr. Farrell, sur le trône épiscopal d'Hamilton.

ACCIDENT.—A St. Anne de Lapocatière, les dernières pluies ont causé des dommages considérables. Le moulin de M. Price, et celui de M. Méthot ont souffert de grands dommages. La rivière voisine a considérablement augmenté le volume de ses eaux depuis les derniers orages, les digues, et les chaussées des moulins ont été emportées. Beaucoup de billots que l'on avait laissés sur le rivage ont été emportés par l'inondation. La perte que M. Price va subir est très-grande.

BILLARDS.—M. Cyrille Dion, le roi des joueurs de billard canadiens, ouvre ce soir une grande salle de billards au No. 1239, Broadway, entre les 30me et 31ème rue. Cette soirée d'inauguration promet d'être exceptionnellement brillante. MM. Garnier, Maurice Daly, Joseph Dion et bien d'autres chevaliers de la queue exécuteront leurs plus étonnantes fantaisies sur le tapis. Tous les amateurs "du noble jeu de billard" se sont donné rendez vous pour ce soir, au 1239, Broadway.

MORT D'UN BOXEUR.—Le célèbre boxeur qui, au beau temps de John Morrissey et de Tom Sayers, champion d'Angleterre, a joui d'une grande réputation, John C. Heenan, est mort samedi de phthisie pulmonaire dans un train de chemin de fer Union Pacific. Il se rendait à San Francisco, et c'est près de Rawlins qu'il a été surpris par la mort. Son corps a été transféré à Ogden, d'où il va être ramené à New-York. Le défunt ne s'était jamais entièrement rétabli de blessures qu'il avait reçues il y a quelques années en Angleterre, lors d'un accident de chemin de fer.

MORT DE CLOUD.—Nous lisons dans les journaux de la Nouvelle-Orléans les détails qui suivent sur la mort déjà annoncée du matelot Cloud:

On se rappelle ce marin qui avait parié de venir de Philadelphie à la Nouvelle-Orléans en esquif. Il était attendu ici depuis 12 ou 15 jours; il était, en effet, arrivé bien près de nous, et se trouvait déjà à 4 ou 5 milles de Plaquemines, quand la mort est venue le frapper soudainement. Sa barque avait été vue allant à la dérive; on le trouva bientôt sur le rivage, épuisé de fatigue et presque à la mort. Tous les efforts que l'on tenta pour le ramener à la vie furent inutiles; il expira bientôt, à la veille de remporter une victoire signalée; son corps a été inhumé dans la plantation de MM. Gouriez et Angers. Ainsi se termine cette aventure qui, si elle eût abouti, aurait fait grand bruit aux Etats-Unis. Cloud avait, en effet, entrepris un véritable travail d'Hercule. Il est mort à la peine.

TENTATIVE DE MEURTRE.—Nous lisons dans le *Pionnier de Sherbrooke*:

Lundi soir, sur les minuit, un assaut meurtrier a été commis, au canton de St. George de Windsor, en ce district, par un nommé Antoine Lamirande sur la personne de M. Antoine Pinard, riche cultivateur de l'endroit. Il y avait réunion, probablement une épluchette de blé d'Inde, chez Lamirande, qui avait invité Pinard, mais celui-ci avait refusé. Ce refus avait aigri Lamirande, et durant la nuit en question, le démon de l'ivrognerie l'ayant rendu furieux, il partit une hache à la main pour aller accomplir son noir projet. Le long du chemin, il fit beaucoup de bruit à chaque maison qu'il eut à passer, et arriva enfin chez Pinard, qui était occupé dans le moment à abreuver ses chevaux. Il y avait là plusieurs personnes. La nuit était très sombre et pluvieuse, mais à la lueur d'un fanal on vit Lamirande brandir sa hache et en asséner un coup mortel sur la tête de Pinard, dont le crâne fut fracturé. L'assaillant prit aussitôt la fuite et le pauvre Pinard fut transporté à la maison sans connaissance. Aux dernières nouvelles, il vivait encore mais le médecin n'avait aucun espoir de le sauver.

Les autorités de cette ville ont été prévenues et l'on est à la recherche du coupable. Espérons qu'il recevra le châtimement qu'il mérite.

Voici, en détail, le résultat de la votation dans le comté de Laval, lundi:

	M. Ouimet.	M. David.
Ste. Rose:—		
Poll No. 1.....	90	26
" " 2.....	86	26
" " 3.....	77	3
St. Vincent-de-Paul:—		
Poll No. 1.....	114	27
" " 2.....	71	7
St. Dorothée.....	71	50
St. Martin:—		
Poll No. 1.....	73	50
" " 2.....	77	69
" " 3.....	38	24
St. François-de-Sales.....	61	39
	758	321
	321	
Maj. pour M. Ouimet.....	437	

[Enregistré en conformité de l'acte concernant les droits d'auteur de 1868.]

LE CHEVALIER DE MORNAC

CHRONIQUE DE LA NOUVELLE-FRANCE

(1864)

PAR JOSEPH MARMETTE

(Suite et fin.)

Alors on commença à torturer le chef iroquois. Tandis que les uns lui coupaient des lambeaux de chair avec leurs couteaux ou lui désarticulaient les doigts, d'autres lui appliquaient des tisons sur ces plaies saignantes. Celui-ci lui jetait des cendres chaudes dans les yeux ou lui ouvrait les mâchoires avec la lame d'un couteau pour lui faire entrer de force dans la bouche un charbon enflammé. Ceux-là promenaient par tout son corps des flambeaux allumés.

Griffe-d'Ours impassible au milieu des tortures semblait désirer, au contraire, d'aiguillonner la rage de ses bourreaux.

—Allez donc, chiens! disait-il avec un mépris écrasant, où avez-vous appris à tourmenter un guerrier? Vous n'y entendez rien! Oh! si vous m'aviez vu caresser vos parents, lorsque nous détruisîmes vos bourgades sur les bords du grand lac!

Ces paroles redoublaient la fureur des Hurons.

Enfin quand tout le corps du chef iroquois ne fut plus qu'une plaie vive, les Sauvages entassèrent du bois à ses pieds et mirent le feu au bûcher.

Alors on vit griller les chairs de Griffe-d'Ours et la graisse couler en grésillant sur son corps ensanglanté.

A cette vue la figure du Renard-Noir brilla d'un éclair de bonheur. Et lui qui, tantôt, chancelait entre les bras de Joncas, dit avec ravissement:

—Cela me réchauffe!

Mais tout à coup la flamme ayant monté entre le poteau et la victime, brûla les liens qui l'y retenaient attachée.

Griffe-d'Ours tomba en plein milieu du feu.

Un instant il y demeura affaissé.

On le croit mourant. Mais soudain il se redressa, saisit dans chacune de ses mains meurtries deux brandons enflammés, se lève et les lance au milieu des spectateurs ébahis.

A peine revenus de leur étonnement ceux-ci lui jettent tous les projectiles qui leur tombent sous la main. Pierres, haches, tisons pleuvent sur lui. Il leur répond de même et repousse les assaillants qui veulent escalader le tertre.

C'est une horrible lutte!

En se baissant il glisse et tombe de nouveau dans le feu.

Chacun se précipite sur lui pour le maintenir dans le brasier. Mais l'Iroquois se roule dans les flammes, se débarrasse de toute étreinte bondit encore une fois sur ses pieds, et, armé de deux brandons enflammés se jette tête baissée sur ses ennemis qui, épouvantés, fuient devant cet homme terrible.

En poursuivant la cohue Griffe-d'Ours passa devant le Renard-Noir qui lui barra les jambes et le fit tomber.

Les autres revinrent et se jetèrent sur le chef iroquois.

Le Renard-Noir riait d'un rire muet.

On maintint Griffe-d'Ours à terre, et, en quatre coups de hache on lui coupa les pieds et les mains, et on le rejeta dans les flammes.

Anéanti un instant par l'ébranlement nerveux causé par cette quadruple amputation, l'Iroquois resta sans bouger au milieu du brasier.

Mais tout à coup, ô horreur! on vit ce corps mutilé, déchiré, brûlé, s'agiter encore, se rouler sur lui-même et se soulever à demi sur ces tisons ardents, et là, montrant à nu son crâne sanglant, son corps incrusté de cendres chaudes et de charbons ardents qui siffaient au contact des flots de sang que l'on voyait ruisseler sur tout son être, se traîner dans les flammes et cracher une dernière insulte sur ses bourreaux interdits.

C'était épouvantable. (1)

Un coup de feu partit du fort. Une balle siffla au milieu des Sauvages et s'en alla fracasser la tête de Griffe-d'Ours qui, cette fois, retomba sans vie.

Surexcité par cette scène affreusement émouvante, le Renard-Noir s'était levé debout.

Quand le projectile fit éclater la tête du chef iroquois, le Huron s'écria d'une voix tonnante:

—Fleur-d'Etoile, et vous, ô mes enfants! je puis maintenant vous rejoindre dans le pays des ombres, car vous êtes enfin vengés!

Un bouillon de sang lui jaillit par la bouche et il tomba roide mort.

EPILOGUE.

Six ans se sont écoulés, pendant lesquels la situation de la Nouvelle-France a tout à fait changé d'aspect.

(1) Cette scène paraît invraisemblable et, pourtant, elle n'est que la reproduction d'un épisode analogue raconté par le Père Jérôme Leclerc.

A la période d'affaiblissement que nous avons tâché de décrire en cet ouvrage, succédait une époque de renaissance et de prospérité. La colonie qui n'avait fait que languir auparavant sous la crainte continuelle des Iroquois, avait repris une vie nouvelle aussitôt après l'arrivée du marquis de Tracy et de l'Intendant Talon.

Dans l'automne de l'année qui suivit celle où l'on construisit les forts de Sainte-Thérèse, de Chambly et de Sorel, M. de Tracy qui voulait dompter la superbe des Agniers avait organisé contre eux une grande expédition qu'il tint, malgré son grand âge, à commander en personne. A la tête de six cents soldats, de six cents habitants, de cent sauvages hurons et algonquins, et de deux petites pièces de campagne, le vice-roi marcha contre les quatre bourgades d'Agnier. Jamais les Sauvages de l'Amérique du Nord n'avaient vu pareille armée. Aussi balaya-t-elle tout devant soi. Les quatre villages furent emportés, brûlés et rasés, tout le pays environnant dévasté par les troupes et les provisions de maïs, que ces Sauvages avaient en réserve, jetées dans la rivière Mohawk.

La petite armée qui avait quitté Québec, le 14 septembre (1666), y était de retour au mois de novembre. Elle avait perdu peu de monde. Il parait que le chevalier de Mornac—il s'était marié avec sa belle parente à la fin de l'année 1665—se distingua fort dans cette expédition contre Agnier où il avait autrefois souffert tant d'humiliations.

Les Agniers furent frappés de terreur. Ils s'imaginaient sans cesse voir les Français entourer leurs villages. Par suite de la perte totale de leurs provisions, ils se virent réduits à une très-grande famine qui fit périr quatre cents personnes. Aussi vinrent-ils supplier M. de Tracy de leur accorder la paix.

Un grand traité fut conclu.

Alors les colons purent s'occuper de la culture de leurs terres et profiter des avantages que leur offrait un pays abondant en toutes choses et des plus fertiles.

Comme il n'y avait plus rien à craindre des Iroquois, même dans les localités isolées, on vit aussitôt les villages s'élever et s'étendre sur les bords du Saint-Laurent, les forêts tomber et s'éloigner des habitations, les terres plus soigneusement cultivées produire de très-abondantes récoltes.

Grâce aux encouragements énergiques de M. Talon, l'agriculture fit de grands progrès. A part les grains ordinaires, on se mit à cultiver le lin et le chanvre avec succès.

Le commerce ne fut pas plus négligé. L'Intendant qui projetait de relier le Canada avec les Antilles, par les relations commerciales, fit construire un bâtiment à Québec, en acheta un autre, et dès 1667, les envoya à la Martinique et à Saint-Domingue avec un chargement de morue, de saumon et d'anguille salées, de pois, d'huiles, de bois merrain et de planches.

La population prit aussi un accroissement rapide, grâce aux colons que le roi de France dirigeait sur le Canada. L'acquisition la plus précieuse que fit la colonie fut celle de quatre compagnies de Carignan qui s'établirent dans le pays lorsque ce régiment fut rappelé en France. Elles furent choisies parmi celles dont les officiers et les soldats s'étaient mariés avec les filles des colons.

Après avoir fidèlement accompli sa mission, M. de Tracy retourna en France dans l'année 1667, sur le vaisseau de guerre, le *Saint Sébastien* que le roi lui avait envoyé.

Talon qui était passé en Europe en 1669, revint au Canada l'année suivante. Il resta dans le pays jusqu'à l'automne de 1672. Alors il quitta la colonie pour n'y plus revenir, ainsi que le gouverneur, M. de Courcelles, qui était remplacé par le comte de Frontenac, homme des plus énergiques, fort habile, et qui est une des plus belles figures de tous les gouverneurs qui se succédèrent, dans la Nouvelle-France, sous la domination française.

Avant de quitter le Canada, M. Talon avait résolu d'éclaircir le mystère qui enveloppait le grand fleuve de l'Ouest, que l'on savait vaguement se jeter dans les mers du sud.

Pour cette découverte Talon avait choisi un homme doué de toutes les qualités nécessaires afin de conduire à bonne fin une telle entreprise.

On se souvient que Louis Jolliet, frappé au cœur dans ses plus chères espérances, s'était brusquement décidé de quitter le monde. Il entra en effet chez les Jésuites, en 1665.

On voit par le Journal des Jésuites, que les premières thèses publiques sur la philosophie furent soutenues avec succès par les sieurs Louis Jolliet et Pierre de Francheville, en présence de Messieurs de Tracy, de Courcelles et Talon. "M. l'Intendant, entre autres y argumenta très-bien."

Dans le silence du cloître, à force d'étude et de macération, Jolliet essaya de tuer en soi le souvenir désespérant d'un amour méconnu. Mais, hélas! l'image de celle qu'il avait tant aimée était profondément gravée dans sa mémoire. Elle était toujours là devant lui. Au milieu des abstractions d'études acharnées, pendant les longues heures de prière et de méditation, son esprit qu'il s'efforçait d'isoler de toute préoccupation mondaine, pour l'élever jusqu'à Dieu, s'égarait dans les nuages de l'imagination, et, poussé par un souffle inconnu se rabattait sur la terre, vaste champ semé d'illusions et de souffrances. Alors il revoyait passer, comme dans un songe, ces jours de

jeunesse où il avait senti son cœur s'éveiller et battre de la vie orageuse des passions. Comme ces belles créatures, plutôt fées que femmes, qui effleurent nos fronts de leurs mystérieux baisers dans nos rêves de vingt-ans, elle passait et repassait devant ses yeux rêveurs avec tout le charme magnétique de sa superbe beauté et à genoux devant elle il lui tendait les bras. Mais elle, belle comme une madone et fibre telle qu'une reine, le regardait à peine. Il courbait son front jusqu'à terre, pour sentir les plis frissonnants de sa robe de satin effleurer ses cheveux; et puis il se relevait afin de boire les parfums qu'elle avait laissés derrière elle et qui flottaient sur son passage avec de célestes arômes. Une apparition cruelle venait alors brûler ses yeux. C'était bien elle encore qui revenait vers lui, mais cette fois elle n'était plus seule. Appuyé sur le bras d'un brillant gentilhomme, elle s'inclinait amoureusement, se penchait, s'appuyait sur cet homme qui lui souriait avec ce bonheur toujours un peu fat que donne la possession assurée.

Oh! alors, le pauvre Jolliet, pour arrêter un sanglot prêt à éclater dans le silence de la chapelle, enfonce ses ongles dans les chairs de sa poitrine, et la prière finie, regardant en chancelant la cellule étroite et le dur lit de sang, où, après de longues heures d'insomnie et de larmes, il s'endormait d'un sommeil fiévreux pendant lequel les mêmes rêves qui l'avaient tour à tour ravi et affligé tandis qu'il était éveillé, le poursuivaient encore jusqu'à l'heure matinale du réveil.

Après deux ans de cette vie de souffrance et de luttes morales, Jolliet eut la conviction bien acquise qu'il n'était pas appelé à l'état de prêtre. Et comme il n'avait encore reçu que les ordres mineurs il quitta l'habit.

A cette nature ardente il fallait de l'action, la vie aventureuse, une succession d'événements sans cesse nouveaux. Il lui fallait l'espace. Il se mit à voyager dans ce vaste pays alors à peine exploré. Il remonta le grand fleuve, vogua sur les lacs, vastes mers endormies dans les terres vierges de la Nouvelle-France, s'enfonça dans les sombres forêts de l'Ouest, alla s'asseoir sous le ouïgouam des sauvages de ces contrées lointaines, vécut de leur vie nomade, apprît leur langue et s'en fit remarquer par son esprit vif et prudent ainsi que par son intrépidité.

Avant de retourner en France, M. Talon, qui connaissait les talents et les voyages de Jolliet, recommanda au comte de Frontenac de confier à ce jeune homme la mission périlleuse et hardie d'aller découvrir le grand fleuve de l'Ouest dont on commençait à parler.

Nous sommes au commencement de l'automne de l'année 1672 et nous entrons chez M. le chevalier Robert de Mornac en son logis de la rue Saint-Louis, à Québec.

Dans une grande salle, au fond de laquelle flambait un beau feu clair allumé dans la cheminée pour combattre l'humidité de la saison, se tenaient M. et Mme de Mornac et leurs trois enfants.

Le chevalier qui pouvait avoir alors trente-cinq ans ne paraissait pas avoir vieilli. Seulement l'expression de sa physionomie était plus réfléchie. Ses mouvements avaient un peu perdu de cette allure bohème qu'ils avaient autrefois.

Quant à sa femme qui devait avoir alors vingt-cinq ans, la maternité n'avait altéré en rien sa beauté. Au contraire celle-ci avait atteint son entier épanouissement et les formes un peu grêles de la jeune fille avaient fait place chez elle aux contours plus harmonieusement arrondis de la femme.

Sa figure n'avait rien perdu de son éclat: les lèvres avaient encore toute la vivacité du carmin le plus pur, le sang de la jeunesse brillait toujours aussi vermeil sous l'épiderme velouté des joues. Seuls ses grands yeux noirs avaient un peu perdu de cette vivacité curieuse de la jeune fille, et leur regard avait maintenant une expression profonde, sérieuse et réservée que lui donnaient l'expérience de la vie.

Donc tous deux d'une nature ardente et d'une grande intelligence, les époux offraient le spectacle assez rare d'une union bien assortie. Confiants l'un dans l'autre, trouvant l'un chez l'autre ce fonds de dévouement et de tendresse qui existe toujours dans les belles organisations, assez fortunés pour n'avoir jamais à redouter d'être froissés tant soit peu par les étrointes de la gêne, ils étaient aussi heureux qu'on le peut être ici-bas.

Commodément assis dans un grand fauteuil, Mornac babillait avec ses enfants.

L'aîné, beau garçon de cinq ans ressemblait, paraît-il à son grand-père de Richecourt. Il était fièrement à cheval sur le genou droit du chevalier.

Une charmante petite fille de trois ans était assise sur l'autre genou. Cette figure d'ange était la reproduction parfaite de celle de sa mère. Elle était si belle que son père ne pouvait s'empêcher de l'embrasser à chaque fois que son regard tombait sur elle.

Quant au dernier, bébé de deux ans, plein de force et de pétulance, c'était tout le portrait du père. Lèvres minces, nez aquilin, il avait les traits distinctifs des Mornac. Après maints efforts et par de savantes manœuvres il était parvenu, en se hissant sur le bras du fauteuil, à grimper sur l'épaule paternelle. Assis là fort à son aise, il enfonce de temps à autre ses petits doigts roses entre les lèvres du chevalier qui feignait alors de le mordre, au grand plaisir du bambin; ou bien encore il tirait, plus

que de raison, les longues moustache en croc de son père.

Malgré les taquineries du plus jeune, M. de Mornac racontait aux deux aînés l'histoire de ses aventures avec les Iroquois; mais cette édition était tellement augmentée, amplifiée, embellie que Mme de Mornac, qui avait partagé ces aventures avec son mari, ne les reconnaissait presque plus. Aussi la jeune femme ne cachait-elle pas le sourire un peu moqueur que la verve, toujours gasconne, de son mari attirait sur ses lèvres.

L'on vint dire que M. Louis Jolliet désirait présenter, avant que de partir, ses hommages à Monsieur et à Madame.

—Faites entrer M. Jolliet, dit Mornac, en déposant, l'un après l'autre, ses enfants à terre.

La porte s'ouvrit de nouveau et Jolliet entra. Le chevalier alla au-devant de lui, l'accueillit de la façon la plus cordiale et le fit asseoir entre lui et sa femme.

Jolliet salua profondément Mme de Mornac. Celle-ci lui offrit la main et la baisa galamment comme c'était alors l'usage entre personnes intimes.

Lorsque Jolliet releva la tête, ses joues étaient légèrement rougies par la chaleur que ce baiser avait fait monter à son visage.

Mornac et sa femme, qui savaient que Jolliet était quelque peu timide, et qui ne s'étaient jamais doutés un instant de l'amour du jeune homme, crurent que c'était un reste de gêne qui le faisait rougir ainsi, et tous les deux rivalisèrent d'entrain pour le mettre à son aise.

Il faut dire que Jolliet qui avait d'abord passé deux ans chez les Jésuites dans une entière réclusion et qui avait ensuite voyagé la plus grande partie du temps, n'avait fait que de très-rare apparitions chez les deux époux.

—J'ai appris aujourd'hui que Monseigneur le comte de Frontenac vous avait chargé d'un grand voyage d'exploration dans l'Ouest, dit Mornac.

—Oui Monsieur le chevalier, je pars ce soir même pour le Montréal.

—Si tôt! Pourquoi n'êtes-vous pas venu nous voir auparavant? Vous savez bien que vous avez plus d'un titre à vous croire de la famille.

—Ah! voyez-vous, répliqua Jolliet en s'inclinant, c'est que j'ai été complètement absorbé par mes préparatifs de voyage. Et rappelez-vous que je viens presque d'arriver des pays d'en haut et que je ne suis à Québec que depuis quelques jours. Le Gouverneur s'est décidé tout à coup à m'accorder cette mission et comme je dois aller prendre le Père Marquette à Machillimakinac d'où nous nous mettrons en route à très bonne heure au printemps, pour chercher le grand fleuve de l'Ouest, j'ai pensé qu'il fallait me dépêcher de partir d'ici cet automne, afin de remonter le Saint-Laurent et les lacs avant la saison rigoureuse de l'hiver.

—Vous serez sans doute bien approvisionnés et accompagnés.

—Nous prendrons nos provisions de bouche, du maïs et de la viande séchée, à Machillimakinac. Quant à l'argent, aux instruments et au papier nécessaires pour faire les cartes des endroits que nous visiterons et rédiger notre journal de voyage, le Gouverneur y a généreusement pourvu. Pour compagnons de voyage, outre le père Marquette, j'aurai cinq français, dont l'un n'est autre que notre brave Joncas qui est toujours alerte et actif.

—Madame votre mère doit être chagrine de vous voir repartir sitôt, remarqua Jeanne.

—Oui, cette pauvre mère ne se fait guère à mes absences fréquentes et prolongées. Cependant, depuis qu'elle s'est remariée, je crains bien moins de m'éloigner d'elle.

Jolliet faisait allusion au troisième mariage que sa mère avait contracté dans l'automne de l'année 1665 avec M. Martin Prévost.

On causa quelque temps encore et puis Jolliet prit congé de ses hôtes.

Il baisa une dernière fois la main blanche et potelée de Mme de Mornac, donna une bonne poignée de main au chevalier et sortit.

Il avait le cœur gros.

En regagnant son logis il se disait:

—Je croyais pourtant, mon Dieu! que le temps, l'éloignement prolongé, la vie aventureuse que j'ai menée depuis quatre ans, avaient détruit mon amour pour cette femme. Hélas! je sens bien au contraire qu'il n'est pas mort et qu'il vivra toujours au fond de mon âme! Et elle est sacrée pour moi! Elle appartient à un autre homme qui est mon ami! Enfin! comme je me le suis souvent dit, c'était la seule femme que je pouvais aimer; elle ne peut être à moi, je renonce donc à l'amour pour ne plus songer qu'à la gloire! Oui, à la gloire d'attacher mon nom roturier à quelque noble entreprise qui me vaudra les honneurs du respect de la postérité. Déjà la renommée semble me sourire puisque l'on daigne me confier à moi, jeune homme, une mission qui demande le savoir et l'expérience de l'âge mûr. N'importe! si la gloire a coûté aussi cher à tous ceux qui l'ont obtenue ils ont dû bien souffrir!

Pauvre Jolliet! tu présentais donc que la renommée ne s'acquiert ici bas qu'aux prix d'innombrables souffrances!

O vous tous qui fûtes grands sur terre, inventeurs, capitaines, découvreurs, poètes, artistes renommés, venez donc dire un peu à ceux qui contempnent froidement vos chef-d'œuvre sans rien connaître de l'atroce douleur qui précède et accompagne les enfantements du génie;

venez donc leur compter les larmes que ces nobles enfants de votre âme vous ont coûtées!

Quiconque connaît votre histoire sait combien votre organisation, toute nerveuse et sensitive, vous porte à souffrir. A peine votre intelligence a-t-elle pressenti la vie, que votre âme, née pour les grandes conceptions, déjà se prend à soupirer après l'idéal, à désirer l'infini.

Presque tous, alors que votre cœur frissonnant d'une exubérance de vie demandait à l'amour d'accueillir le trop plein de cette bouillonnante sève intellectuelle que vous sentiez s'agiter dans votre être tout entier, presque tous vous êtes affaiblis à vingt ans sous l'immense douleur d'un amour déçu. Oui, frappés en plein cœur par le gantelet de fer du désespoir, atrocement blessés dans la partie la plus sensible de vous-mêmes, vous êtes tombés sanglants, mourants presque, sur cette impassible terre qui, depuis que Dieu la lança dans l'espace, a tant vu de larmes et de sang! Eperdus de douleur, palpitants de souffrance, vous êtes restés là, plus ou moins longtemps selon la violence et la soudaineté du choc et la force de votre organisation, anéantis par cette blessure quasi-mortelle.

Longtemps même, quelquefois, vous vous êtes traînés éndoloris dans le rude sentier de votre jeunesse désenchantée, heurtant vos pieds meurtris contre toutes les aspérités de la route, laissant tomber sur chaque buisson d'épines qui la bordent les larmes de vos yeux et le sang le plus riche de vos veines; jusqu'à ce qu'un jour, ranimés par cette vigueur généreuse du jeune âge, vous avez senti votre corps se redresser, vous pas se raffermir et votre tête se relever fièrement vers le ciel.

Vous étiez guéris, hélas! de la douloureuse blessure de l'amour, et le sourire amer arrêté sur votre lèvres pâle en témoignait assez! Alors dans un transport de réaction enthousiaste, sentant frémir en vous le souffle du génie, attirés par cet abîme d'aspirations dont vous ressentiez sans cesse l'attraction puissante, vous vous êtes écriés!

—A moi la gloire! Malheureux! les cicatrices de vos blessures saignaient encore et vous alliez courtoiser une autre femme! Car ne saviez-vous pas que la gloire est femme, elle aussi? Ignorez-vous que la séduisante fée cache sous ses caresses autant de coquette perfidie, le même raffinement de cruauté que cette belle fille d'Eve qui venait de flétrir et d'effeuiller en riant les plus belles fleurs de votre jeunesse.

Non, vous n'en aviez pas conscience, ou si vous le saviez vous avez choisi la renommée comme le seul mal digne de vous tuer!

Ah! la gloire! si l'on connaissait comme elle sait bien torturer ses amants, courrait-on avec autant d'ardeur après elle?..... O nous qui lisons les œuvres des poètes, qui nous laissons bercer par les harmonies ravissantes d'un grand compositeur, nous qui envions leur génie, savons-nous combien il faut de larmes pour faire surnaître un beau vers, et pouvons-nous entendre les sanglots déchirants de l'artiste se plaindre dans chacune de ces phrases musicales qui nous font rêver au ciel?

Dix mois plus tard, Jolliet, en découvrant le Mississipi, attachait à son nom l'immortalité.

FIN.

FAITS DIVERS.

LE SAUT DU FOU.—Alexander Cooley, résident de Newark, était depuis assez longtemps pensionnaire d'un asile d'aliénés; mais, sur l'avis des médecins que sa guérison était complète, il avait été remis en liberté vendredi dernier, et dès le lendemain il entra comme employé dans la mégisserie de Young and Son, à Newark, Market street. L'après-midi, l'ex-fou est monté au plus haut étage de cet établissement, et avant que personne eût soupçonné son dessein il s'est élancé sur le trottoir. On a couru pour le relever, ou plutôt pour relever son cadavre, car chacun le croyait écrasé; on l'a trouvé vivant, agenouillé et disant des prières à haute voix. Ce malheureux a reçu des lésions internes, mais il n'est pas sûr qu'elles aient une issue fatale.

INDIENS ET WHISKEY.—Une mêlée sanglante a eu lieu le 26 courant entre des Indiens campés sur la rivière Jordan, dans l'Utah. Les diables rouges, affolés par l'absorption de liqueurs spiritueuses qu'ils s'étaient procurées dans la ville voisine de Salt Lake, se sont attaqués les uns les autres avec des fusils, des couteaux et des casse-têtes. L'un d'eux a été tué raide par une balle dans la tête, et nombre d'autres ont été blessés. Les blancs habitant les environs montaient la garde devant leurs maisons respectives, dans la crainte d'une diversion contre eux.

SENTENCE ARBITRALE.—A la suite d'une petite difficulté survenue lundi à Cave City (Kentucky), entre M. Graves, propriétaire de l'hôtel Mammoth Cave, et un de ses employés nommé Edward Wilcoxon, il a été résolu d'un commun accord de s'en rapporter à l'arbitrage du pistolet. En conséquence, une dizaine de coups de revolver ont été échangés séance tenante en présence de plusieurs témoins qui se trouvaient là par hasard. Wilcoxon en a été doublement heureux; il n'a pas été touché, et il a blessé mortellement M. Graves.

REMINISCENCE D'HUNTINGTON.—On a retiré de la rivière, samedi, au pied de la Vingt-cinquième rue, le corps d'un homme enduit de goudron et recouvert de plumes. Le défunt a été reconnu pour Thomas Duffee, qui avait disparu il y a une quinzaine de jours de sa résidence, no. 18 Oxford str., à Brooklyn. C'était un jeune homme qui menait une existence très dissipée, au point que son père, mort depuis un an en laissant une fortune considérable, l'avait déshérité. La dernière fois que Thomas Duffee a été vu vivant, c'était aux funérailles d'une de ses sœurs qui avait été pleine de bontés pour lui, et—nous l'écrivons avec répugnance—il était ivre comme un goujat dans cette triste circonstance. On ignore la cause de sa mort.

SCÈNE DE TRIBUNAL.—Un incident émuvant s'est produit hier dans la salle de la cour criminelle à Philadelphie, où l'on jugeait un certain James Kingswell, accusé de meurtre sur la personne de Francis Malone. Un fils de la victime s'est élancé subitement sur le prévenu et a cherché à le frapper avec un poignard. Le coup a été détourné par un officier de police, qui a désarmé et arrêté le jeune Malone après une résistance désespérée.

BANDITISME.—M. William Rockwood, employé au bureau d'express de Burlington (Vermont), venait avant-hier soir de tirer le sac renfermant les paquets expédiés de Plattsburg, quand, à quelques pas de son bureau, un homme demeuré inconnu l'a terrassé d'un coup de casse-tête et s'est enfui en emportant le sac. Cet homme de sac, si on le retrouve, est menacé de devenir un homme de corde. En attendant, il a le sac, et on ignore la valeur de son contenu. M. Rockwood est resté assez longtemps privé de connaissance; mais il n'a du reste pas eu le moindre mal, sauf le nez cassé, un œil poché, deux dents brisées, une contusion sur le crâne et quelques avaries sur d'autres portions du corps.

Nous lisons dans les journaux de Paris l'entrefilet suivant: Nous apprenons avec plaisir que M. le docteur Poutrier lors de son récent voyage en France, a été fait membre de la société pour l'avancement des sciences, société qui compte dans son sein plusieurs des noms célèbres de notre époque. C'est grâce à sa découverte du "Sotherton" que M. Poutrier a mérité cet honneur digne à tous égards d'une ambition légitime. En effet, quelques-uns des membres de la profession médicale, tant de Paris que de Lyon, ont reconnu que le Sotherton réunissait les meilleurs éléments de guérison contre l'asthme et la plupart des maladies de poitrine.

Il nous fait plaisir d'annoncer ce fait à nos lecteurs qui, nous n'en doutons point, seront heureux de ce qu'un homme qui a su mériter si bien l'estime et l'amitié de tous, ait reçu une récompense aussi honorable pour ses excellentes découvertes médicales.

Un des secrétaires de l'ambassadeur de Perse, Asit-tique très-spirituel, voyait Paris pour la première fois. Le spectacle de cette sultane des villes le jeta d'abord dans l'admiration. Aucune enseigne ne lui échappait, aucune boutique ne lui était indifférente. Partout un point d'arrêt; à chaque pas une question. Au Palais-Royal, un jour d'avril dernier, il vit un homme tout seul sur le seuil d'un bureau de change.

—Que peut vendre ce marchand? se demanda-t-il en n'apercevant, comme marchandise étalée, que quelques piles d'écus et quatre ou cinq sébiles pleines d'or. Que peut-il vendre? Il s'approcha de lui, et, en rendant son langage le plus français possible: —Monsieur, demanda-t-il d'un air embarrassé, dites-moi ce que vous vendez? Le changeur crut probablement qu'il pouvait se divertir du personnage.

—Je vends, lui répondit-il, des têtes d'ânes. —Ma foi, répliqua le Persan, vous en faites un grand débit, car il n'en resté plus qu'une dans votre boutique.

On demandait, l'autre jour, à Nestor Roqueplan, en lui parlant d'un parvenu qui porte le titre de comte, pourquoi les armes de ce dernier ne se trouvaient pas sur ses voitures. —C'est que ses voitures sont plus anciennes que sa noblesse, répondit Nestor en riant.

Dans la dernière guerre d'Italie, M. de Lilliers, aussi fou qu'il était brave, ayant reçu une balle dans la tête, dit: — Je savais bien que j'y avais besoin de plomb; mais la dose est un peu trop forte! Et il mourut sur le champ.

— Savez-vous, disait quelqu'un à Désaugiers, que les Autrichiens sont maîtres de Mâcon? — Hélas! oui, et cela devait être. — Pourquoi? — Parce que l'ennemi a attaqué avec des pièces de vingt-quatre, et que les habitants n'avaient que des pièces de vin pour se défendre.

HOMICIDE.—William Scanlon, demeurant au no. 350, 20me rue, et contre-maître dans la fabrique de soda water de Crotty et Madden, no. 129, 27me rue, employait un ancien ouvrier congédié de cet établissement, John McMahon, à prendre soin des chevaux, moyennant une rétribution convenue de \$1.50 par semaine. Samedi dernier, Scanlon paya à McMahon \$1 à compte de ce qu'il lui devait, en lui disant qu'il lui remettrait les 50 cents complémentaires le lundi suivant. McMahon ne fit aucune objection à cet arrangement, et lundi, entre onze heures et midi, il revint dans la fabrique réclamer les 50 cents qui lui restaient dus. Mais, comme il était ivre, Scanlon refusa de lui remettre cette petite somme, de peur qu'elle ne fût immédiatement dépensée au cabaret. McMahon insista avec menaces et devint si turbulent que Scanlon le saisit au collet pour le jeter à la porte. Il y eut alors une lutte dans laquelle McMahon eut le dessous et fut payé avec usure des coups de poing et de pied qu'il prodiguait à son adversaire. Exaspéré d'avoir été battu, il courut dans le magasin d'épicerie d'Henry Richoff, situé à côté de la fabrique de soda, prit sur le comptoir un long couteau à dépecer la viande, revint et plongea son arme dans la poitrine de Scanlon, qui fit quelques pas en chancelant et tomba mort. Le meurtrier s'enfuit ensuite dans la direction de la 7me avenue, mais il fut poursuivi et arrêté par l'officier de police John Kelly.

Scanlon était un jeune homme de 20 ans, d'une excellente conduite, et soutenant par son travail ses parents âgés. Bien que d'une carrure et d'une force athlétiques, il avait une nature très-débonnaire et il n'était jamais porté à abuser de ses avantages physiques. McMahon est petit de taille, mais doué aussi d'une grande force musculaire. Au moral il est paresseux, ivrogne et querelleur. Il a déjà subi plusieurs arrestations, dont une pour avoir tenté de s'approprier un porte-monnaie trouvé dans la rue.

FIN MISERABLE.—On a retiré dimanche de la rivière, au pied de la seconde rue de Williamsburg, le corps d'un homme dont l'identité a été constatée hier seulement. Ce noyé était de son vivant un artiste allemand d'un certain mérite, Edward de Duddenhausen, peintre de paysages, demeurant à New-York, no. 304 Trente-troisième rue Est. Il était allé dimanche avec un camarade passer l'après-midi à Williamsburg auprès d'amis communs. En revenant tous deux étaient, non pas gris, mais ivres, et ivres au point qu'ils se perdirent avant d'arriver au ferry. Grâce sans doute au dieu des ivrognes, le compagnon du peintre parvint tant bien que mal à regagner son domicile. M. de Duddenhausen eut moins de chance: après avoir longtemps erré à l'aventure sur le dock, il tomba à l'eau. Un surveillant, témoin de l'accident, le repêcha, mais il mourut presque immédiatement.

EVITEZ LES CHARLATANS. Une victime des indications de la jeunesse, qui cause la débilité nerveuse, le dépérissement prématuré, etc., ayant en vain essayé de tous les remèdes annoncés, a découvert un moyen bien simple de s'en guérir, qu'il enverra gratis à ceux qui souffrent. Adresser: J. H. REEVES, 78, rue Nassau, New-York. 4-40-1 an.

GEORGE YON, MARCHAND DE POÈLES, PLUMBIER ET FERBLANTIER. NO. 241, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.



TOUT en remerciant mes nombreuses pratiques et le public en général de l'encouragement libéral que j'ai reçu, j'ai le plaisir d'annoncer que je viens de recevoir un assortiment très-considérable de poêles d'hiver des patrons les plus nouveaux et le système le plus économique; aussi un assortiment de chaudières importées. Toutes commandes exécutées avec soin. Une visite est respectueusement sollicitée.

A V I S.

ON demande quelques filles pour le service des presses à cylindre. S'adresser à ce bureau, No. 319, rue St. Antoine.

SIROP DE GOMME D'EPINETTE ROUGE DE GRAY.

Effets de la Gomme d'Epipette Rouge dans les maladies des Pouxons et de Gorge, tel que la Toux, le Rhume, l'Asthme, la Bronchite, etc., sont vraiment étonnants. Dans cette préparation, toutes les excellentes propriétés de la Gomme y sont soigneusement gardées. Prix: 25 centimes par bouteille. A vendre chez tous les principaux pharmaciens du Canada. En gros et en détail chez le préparateur HENRY R. GRAY, PHARMACIEN, 144 Rue St. Laurent, MONTREAL. (Etabli en 1859.)

LES CLASSES DU SOIR

SOUS LE CONTRÔLE DE L'INSTITUT DES ARTISANS CANADIENS S'OUVRIENT Lundi, 13 Octobre, 1873, A L'ECOLE ST. JACQUES, Coin des Rues Ste. Catherine et St. Denis. A L'ACADEMIE DE M. MAUFFETTE 507, Rue St. Joseph, coin de la Rue Guy, et A L'ACADEMIE DE M. O'DONOHUE, Rue Centre, Pointe St. Charles.

Les classes se font tous les soirs (le Samedi excepté), de 7 heures à 9 heures. Les membres de l'Institut des Artisans Canadiens ont droit de suivre ces classes sans payer. Pour ceux qui ne sont pas encore membres, il suffit de se présenter aux Professeurs des différentes écoles, et de payer la faible contribution D'UNE PIASINE pour toute l'année. Voici les matières qui sont enseignées dans ces classes: 10.—Alphabet, épellation jusqu'à la lecture courante, en anglais et en français. 20.—Lecture perfectionnée en français et en anglais. 30.—Arithmétique (depuis les chiffres jusqu'aux progressions géométriques, inclusivement.) 40.—Éléments de la grammaire française et de la grammaire anglaise. 50.—Traduction de l'Anglais en Français et du Français en Anglais. 60.—Tenue des livres (partie simple et partie double) 70.—Dessin Linéaire et Elements de Mesurage. Ouvriers, profitez donc des avantages que vous offrent ces Classes du Soir, et commencez à les fréquenter dès à présent. Le Secrétaire, C. D. THERIAULT. 4-42-4f.

POUDRE ALLEMANDE, SUBNOMMÉE



NE FAILLIT JAMAIS, ET EST VENDUE CHEZ TOUS LES ÉPICIERS RESPECTABLES. 4-38-2f.

\$50,000 VALANT CONSISTANT EN HARDES FAITES. DRAPS, "TWEEDS," CASHMIRES, CHAPRAUX, MERCERIES, &c., &c., &c. Habillements faits à ordre, aux prix les plus réduits et avec promptitude. Une visite est sollicitée. R. DEZIEL, 131, Rue St. Joseph. 4-27-2f

USINES À MÉTAUX DE LA PUISSANCE.

(Établies en 1828.) CHARLES GARTH & CIE. MANUFACTURIERS ET IMPORTATEURS DE CUIVRE à l'usage des plombiers, ingénieurs et ouvriers, d'appareils à vapeur et à gaz, usines à cuivre et à fer, etc., etc. On entend aussi le chauffage des bâtiments publics et privés, les conservatoires, les serres, etc., par le moyen de la vapeur ou de l'eau chaude. Bureau et Manufacture No. 536 à 542, RUE CRAIG, MONTREAL. 4-25-2f



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

LES COMMISSAIRES nommés pour construire le Chemin de Fer Intercolonial, dont nous avons publié qu'ils sont prêts à recevoir des Soumissions pour la construction d'un "Terminus à eau profonde," à la Pointe-au-Père. On peut voir les plans et devis, aux bureaux des Ingénieurs, à Ottawa et Rimouski, le et après le Vingt-troisième jour de NOVEMBRE prochain. Des Soumissions marquées "Soumissions pour le Havre et ligne d'embranchement," seront reçues au Bureau des Commissaires, Ottawa, jusqu'à six heures p.m. du VINGTIÈME jour de Décembre prochain.

A. WALSH, Ed. H. CHANDLER, C. J. BRYDGES, A. W. McLELLAN, Commissaires. Bureau des Commissaires, Ottawa, 17 Oct., 1873. 4-44-4f

1873.

NOUVEAUX POÈLES DE PASSAGE A CHARBON.

CHEZ L. J. A. SURVEYER, 524, RUE CRAIG, MONTREAL. 4-24-2f

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.